31e ANNÉE — 1882

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

BULLETIN
HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

TROISIÈME SÉRIE. — PREMIÈRE ANNÉE

N° 8. 15 Août 1882



PARIS
AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ
LIBRAIRIE SANDOZ ET FISCHBACHER
33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — Nutt, 270, Strand.
AMSTERDAM. — Van Bakkenes et Cie.
LEIPZIG. — F. Brockhaus.
BRUXELLES. — Veyrat (Mlle).

1882

PARIS. — IMPRIMERIE ÉMILE MARTINET, RUE MIGNON, 2.

SOMMAIRE

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. Jules Bonnet, rue du Champ-Royal, 5, Courbevoie (Seine). L'affranchissement est de rigueur.

Prière d'adresser place Vendôme, 16, les livres, estampes, médailles, etc., offerts à la Bibliothèque de la Société, ouverte au public le lundi et le jeudi, d'une heure à cinq heures.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

L'ATTENTAT DE MAUREVEL

22 AOUT 1572[1]

L'amiral obtint enfin du roi l'indication, au 22 août, d'une séance du conseil, dans laquelle il pourrait faire un rapport et provoquer une délibération sur diverses affaires, et spécialement sur les plaintes développées dans des requêtes que les députés des églises réformées avaient présentées.

En même temps, Catherine et ses complices appelèrent à eux, pour qu'il s'acquittât de son sinistre office, l'assassin qu'ils avaient choisi et stipendié.

Maurevel, quittant alors la retraite dans laquelle ils lui avaient enjoint de se confiner momentanément, arriva à Paris. Il avait eu récemment deux entrevues, l'une avec le duc d'Anjou, l'autre avec de Retz.

Chailly, maître d'hôtel du duc d'Aumale, « à qui Maurevel

1. Nous sommes heureux d'offrir aux lecteurs du *Bulletin* un épisode extrait du tome III et dernier de la très savante histoire de Coligny publiée par notre collègue, M. le comte Jules Delaborde (*Réd.*).

avait été donné en charge », conduisit ce misérable, le 21 août, dans une maison du cloître Saint-Germain l'Auxerrois, habitée par un chanoine, Pierre de Villemur, ancien précepteur du duc de Guise. Villemur, dûment averti, s'était absenté de sa demeure. Un laquais et une servante, qui seuls y étaient restés, reçurent Maurevel. Chailly leur recommanda d'avoir le plus grand soin de ce personnage, qu'il fit passer à leurs yeux pour un soldat de la garde du roi nommé Bolland.

Maurevel s'installa dans une salle du rez-de-chaussée, dont l'unique fenêtre était grillée, et qui, ainsi que la porte principale et la façade de la maison, donnait sur la rue des Fossés-Saint-Germain.

Deux chevaux lui avaient été promis, pour favoriser, en temps opportun, son évasion : il les fit demander, le 22 août, de grand matin, par le laquais, à Chailly, qui aussitôt eut recours à l'écuyer du duc de Guise, chargé de les fournir. De ces deux chevaux. l'un fut amené à la maison occupée par Maurevel, où il fut maintenu, sellé et bridé, à une porte de derrière, contiguë au cloître; l'autre fut conduit à la porte Saint-Antoine, où il resta, tenu en main.

Maurevel, armé d'une arquebuse chargée de deux balles, se plaça à la fenêtre grillée, « couverte d'un meschant linge[1] »; et, ainsi embusqué, il attendit que Coligny, à son retour du Louvre, passât, comme d'habitude, par la rue des Fossés-Saint-Germain, pour revenir à son hôtel sis rue de Béthisy.

Le même jour, vers onze heures, l'amiral, après avoir fait son rapport « au conseil du roi, où présidoit le duc d'Anjou, qui en sortit avant les autres », quittait le Louvre, lorsqu'il rencontra Charles IX venant d'une chapelle située au devant de ce palais. « Il le ramena jusque dans le jeu de paume, où le roy et le duc de Guise, ayant dressé partie contre Théligny et un autre gentilhomme, jouèrent quelque peu, puis en sortit pour s'en aller disner à son logis[2]. »

1. D'Aubigné, *Hist. univ.*, t. II. l, I, chap. III.

2. *Mémoires de l'Estat de France sous Charles IX*, t, I; p. 367.

Accompagné de douze ou quinze gentilshommes, l'amiral s'avançait lentement, à pied, ayant de Guerchy à sa droite et des Pruneaux à sa gauche; il lisait une requête qui venait de lui être remise.

Au moment où il fut devant la maison dans laquelle l'assassin guetttait son passage, une explosion se fit entendre, et deux balles l'atteignirent : l'une lui fracassa l'index de la main droite ; l'autre lui laboura le bras gauche, et y resta.

Des cris d'indignation s'élevèrent de toutes parts. Calme, et sans s'affaisser un seul instant, Coligny désigna la maison d'où le coup de feu était parti. Quelques-uns des gentilshommes de sa suite s'y précipitèrent, virent l'arquebuse encore fumante, mais ne découvrirent point l'assassin, qui, monté sur le premier des deux chevaux préparés pour sa fuite, s'était dérobê par la porte de derrière, contiguë au cloître, avait rapidement gagné la porte Saint-Antoine, et de là, sur le cheval de rechange, s'était élancé au grand galop dans la campagne.

L'amiral, tandis que Guerchy enveloppait sa main droite, et que des Pruneaux comprimait son bras gauche avec un mouchoir, voyant venir à lui les capitaines Piles et Monneins, les pria d'informer le roi de l'attentat qui venait d'être commis.

En entendant ceux-ci, le roi brisa sa raquette, et s'écria : N'aurai-je donc jamais de repos? Puis, morne et abattu, il quitta le jeu de paume, et se retira au Louvre dans son cabinet.

Cependant de vives instances étaient adressèes à l'amiral pour qu'il se laissât porter : il n'y céda point ; il consentit seulement à ce que de Guerchy et des Pruneaux soutinssent, l'un sa main, l'autre son bras; et il reprit sa marche.

L'un des gentilshommes présents ayant exprimé la crainte que les balles qui avaient causé la double blessure fussent empoisonnées, Coligny lui répondit[1] : « il n'adviendra que ce que

1. *Ibidem*, t. I, p. 368.

Dieu voudra; » et, d'un pas toujours ferme, il arriva jusqu'au seuil de sa demeure.

A peine l'amiral, assisté de Guerchy et de des Pruneaux, a-t-il gravi les degrés conduisant à son appartement, qu'accourent, épouvantés, sa fille et Téligny.

Surmontant sa propre émotion, il cherche à calmer la leur et à les rassurer.

La chaleur est extrême; ses souffrances s'accroissent; mais il ne profère pas une plainte.

Quels que soient sa résignation et son calme, de Guerchy, des Pruneaux, Cornaton, quelques autres gentilshommes, le ministre Merlin, tous groupés autour de l'amiral, n'en partagent pas moins les anxiétés de Téligny et de sa femme, à la pensée du jugement que portera, sur l'état du blessé, Ambroise Paré qui vient d'entrer.

A la première annonce du néfaste évènement, le grand chirurgien, qui aime et vénère l'amiral, est accouru chez lui.

Le diagnostic de Paré n'est pas moins sûr que prompt; en un instant, il juge et déclare qu'une double opération est nécessaire, et qu'il doit y procéder sans retard. Mais, quelle n'est pas sa déception, en s'apercevant qu'il n'a sous sa main qu'un instrument défectueux, et que, pour le remplacer, le temps lui manque ! Aussi, rencontre-t-il, dans la section de l'index de la main droite, des difficultés qu'il ne surmonte qu'après s'y être repris à trois fois différentes.

S'occupant ensuite du bras gauche, il y pratique deux incisions profondes, et réussit à extraire la balle qu'il cherchait.

L'émotion des assistants est extrême; l'amiral voit couler leurs larmes et dit : « Mes amis, pourquoy pleurez-vous ? je m'estime bien heureux d'avoir esté ainsy blessé pour le nom de Dieu : Voyci des bénéfices de Dieu, mes amis ! je suis voirement bien blessé, mais je congnois que c'est par la volonté du seigneur nostre Dieu, et remercie Sa Majesté de ce qu'il me daigne tant honorer, que je souffre quelque chose pour son

saint nom. Prions-le, afin qu'il m'ottroye le don de persévérance [1]. »

Reportant alors ses regards, de Paré, encore tout ému des paroles de gratitude qu'il lui a adressées, sur Merlin « qui se lamente », il ajoute : « Eh quoi ! monsieur Merlin, ne me voulez-vous pas consoler ? »

Au discours que lui tient le ministre, Coligny répond ainsi :

« Si Dieu me traitoit comme je l'ay mérité, il me faudroit bien endurer d'autres tourments, mais loué soit son nom, quand il desploye sa douceur et clémence sur moy, son pauvre serviteur !..... Je pardonne de bon cœur à celuy qui m'a blessé et à ceux qui l'ont induit à ce faire; car je suis certain qu'ils ne me sçauroyent faire tort quelconque, quand mesmes ils me mettroyent à mort, d'autant que la mort m'est un passage asseuré pour parvenir à la vie. » Puis, se penchant vers Cornaton, l'amiral lui recommande, à voix basse, de déposer entre les mains de Merlin cent écus d'or pour les pauvres de Paris [2].

Merlin parle de nouveau ; l'un des assistants dit, à son tour, quelques mots; Coligny se recueille, et, « d'une voix plus forte que de coutume, » il prononce cette prière :

« Seigneur mon Dieu, père céleste, aye pitié de moy, par ta bonté et miséricorde ! ne veuille avoir souvenance de ma vie passée et de mes offenses contre toy ! si tu prends garde à noz pêchez, à nostre légèreté et desloyauté en transgressant tes commandemens, qui pourra subsister, seigneur? qui pourra soustenir la pesanteur de ton ire ? Je renonce tous dieux fabuleux; j'invoque, recognois et adore toy seul, père éternel de Jésus-Christ, Dieu éternel. Je te supplie, pour l'amour d'iceluy ton fils, que tu me donnes ton Saint-Esprit et le don de patience. J'ay ma confiance en ta seule miséricorde ; en icelle seule est appuyée toute mon espérance, soit que tu veuilles que je meure présentement, ou que je vive encore.

1. *Ibidem*, t. I, p. 369, 370, 371.

2. « J'ai entendu souvent Paré raconter ce fait, » dit de Thou (*Hist. univ.*, t. IV, p. 575).

« Voici, je proteste, d'estre prest à tout ce qui te plaira, estant asseuré que, s'il faut que je meure, tu me recevras incontinent au repos des bienheureux, en ton royaume. Si tu veux que je demeure plus longuement au monde, ô père céleste, fais moy ceste grâce, que j'emploie tout le reste de ma vie à avancer la gloire de ton nom, embrasser et maintenir de plus en plus ton pur service. »

A quelques instants de là, les maréchaux de Cossé et de Damville viennent visiter l'amiral, ils lui expriment leur sympathie et celle de leurs amis; ils lui disent que, connaissant son inébranlable constance, ils sont certains qu'il ne cessera de se montrer homme, dans l'acception élevée de ce mot.

S'adressant alors au maréchal de Cossé, l'amiral répond : « Ne vous souvient-il pas de ce que je vous disois, il n'y a pas longtemps? pour certain, il vous en pend autant à l'œil. »

De Cossé gardant le silence, Damville dit à Coligny : « Monsieur l'amiral, je ne veux pas entreprendre de vous consoler et exhorter à constance et patience. Vous êtes celuy qui en donnez les enseignemens aux autres; mais regardez, je vous prie, en quoy je pourray m'employer pour vous, je m'esmerveille d'où peut estre venu cecy. »

« Je n'ay, répond l'amiral, personne pour suspect que M. de Guise; toutesfois je ne le voudrois pas affirmer, mais j'ay appris dès longtemps, par la grâce de Dieu, à ne craindre mes ennemis, ny la mort mesme, laquelle ne me sauroit nuire, comme je m'asseure, ains plustost me mettra en un repos perpétuel et bienheureux, car je sçay pour certain que Dieu, en qui j'ay mis entièrement mon espérance, ne peut tromper personne. Vray est qu'une chose m'afflige en ceste blessure-cy, c'est que je me voy privé du moyen de faire paroistre au roy combien je désiroys luy faire service. Je désirerois bien qu'il luy pleust m'ouir parler un bien peu; car j'ay à luy dire choses qui luy importent grandement, et pense qu'il n'y a personne qui les luy osast dire. »

Damville promet de faire connaître immédiatement au roi

le désir de l'amiral; et, accompagné de Téligny, il se rend au Louvre, où arrivent bientôt le roi de Navarre et le prince de Condé.

Eux aussi ont vu l'amiral, l'ont entouré de leur sympathie; et, indignés de l'attentat commis sur sa personne, ils s'unissent à Téligny, à Damville, à Larochefoucauld, à tous les amis de la victime, pour demander que justice soit faite des instigateurs du crime et du scélérat qui leur a servi d'instrument.

Les jeunes princes soulèvent ensuite une question personnelle. Mus, non par une pusillanimité indigne d'eux et de leur dévouement à l'amiral, mais uniquement par l'intention de mettre Charles IX en demeure de se prononcer dans le sens d'une répression énergique, ils lui demandent permission de quitter la capitale, puisque ni eux ni leurs amis ne peuvent plus y être en sûreté.

Charles IX, en présence de ses interlocuteurs, déplore « le malheur advenu, les console, jure et promet de faire du coupable, des consentants et fauteurs si mémorable justice, que l'amiral et ses amis auront de quoy se contenter, il prie les princes de ne pas bouger de la cour. »

Ayant atteint leur but, tous deux se rendent à la prière du roi.

Catherine, qui assiste à l'entrevue, joue l'indignation, et déclare que c'est le roi, non l'amiral qu'on a outragé; que bientôt on poussera l'audace jusqu'à attaquer le souverain dans son palais, si l'attentat actuel demeure impuni; qu'il faut donc, par toutes les voies possibles, en tirer vengeance.

Charles IX annonce qu'il ne tardera pas à visiter l'amiral.

Préalablement, il ordonne qu'on ferme les portes de la ville, à l'exception de deux, réservées pour l'entrée des vivres, mais auxquelles des gardes seront mises, et il prescrit, en même temps, qu'une instruction criminelle soit entamée [1].

Les Guises, qui se savent soupçonnés par lui d'être les

1. *Mémoires de l'Estat de France*, t. I, p. 373. Du Bouchet, *Histoire de la maison de Coligny*, p. 637.

auteurs du crime commis dans la matinée, et qui redoutent l'éclat de sa colère, se tiennent cachés[1].

Vers deux heures après midi, le roy se rend à l'hôtel de l'amiral. La reine mère, les ducs d'Anjou, d'Alençon, de Nevers, de Montpensier, le cardinal de Bourbon, les maréchaux de Cossé, de Damville et de Tavannes, les sieurs de Thoré, de Méru et de Retz l'accompagnent.

Sur l'ordre du roi, les personnes qui avant son arrivée et celle de sa mère, de son frère et de leur suite, se trouvaient dans la chambre, en sortent, à l'exception de Téligny, de sa femme et de Cornaton, « lequel assiste l'amiral et qui, étant toujours auprès de lui, prendra soigneusement garde à tout ce qui se fera et se dira lors. »

« Le roi, après avoir selon sa coustume, bénignement salué l'amiral, lui demande doucement comment il se porte[2].

» L'amiral répond avec une singulière modestie. Sire : je vous remercie autant humblement qu'il m'est possible, de l'honneur qu'il plaist à Vostre Majesté me faire, et de tant de peine que prenez pour moy. »

Le roi lui exprime sa satisfaction de le voir plein de résignation et de fermeté.

En réponse aux paroles d'encouragement que son souverain lui adresse, Coligny dit :

« Sire, je n'ignore point que cy-après, s'il plaît à Dieu que je meure, plusieurs calomnieront mes actions. Mais Dieu, devant le thrône duquel je suis prest de comparoir, m'est tesmoin que j'ay tousjours esté fidèle et affectionné serviteur de Vostre Majesté et de vostre royaume, et que je n'ay jamais rien eu en plus grande recommandation que le salut de ma patrie, conjoint avec la grandeur et accroissement de vostre estat. Et combien que plusieurs ayent tasché de me charger du crime de félonie et rébellion, toutefois le faict, sans que j'en parle,

1. *Mémoires de Marguerite de Valois*, 1 vol. in-8°, Paris, 1842, p. 28, 29.

2. Les détails qui suivent sont empruntés aux *Mémoires de l'Estat de France*, déjà cités, t. I, p. 375, 376, 377, 378.

démonstre assez à qui il faut attribuer la cause de tant de maux. Derechef j'appelle Dieu à tesmoin de mon innocence, et le prie et reprie de vouloir estre juge entre moy et mes accusateurs, ce que je m'assure qu'il fera, selon sa justice. Quant à moy, je suis prest de rendre compte de mes actions devant sa sainte majesté, si sa volonté est de me retirer à soy, par le moyen de ceste blessure. — Mais, sans m'arrester davantage à cela, ayant pleu au feu roy Henry vostre père, m'honorer de beaucoup de charges et dignitez, et vous ayant pleu me confirmer en iceux, je ne me sçaurois contenir, estant très affectionné à l'accroissement de vostre dignité, de vous dire que vous mesprisez assez inconsidérément le moyen de bien acheminer vos affaires. Vous avez maintenant l'opportunité en main, telle que vos prédécesseurs n'eurent jamais la semblable. Si vous la rejetez entièrement, outre la fascherie que recevrez d'une si grande perte, j'ay peur que vostre royaume n'en reçoyve une grande playe, voire une ruine bien dangereuse. — Est-ce point une honte, sire, qu'on ne sçauroit, par manière de dire, tourner un œuf en vostre conseil privé, qu'incontinent un courrier n'en porte les nouvelles au duc d'Albe? Est-ce point une par trop grande indignité que ce duc d'Albe ait fait pendre tant de gentilshommes françois, tant de braves capitaines et bons soldats, vos sujets, prins en la desfaite de Genlis, de laquelle indignité je receuz hier au soir nouvelles certaines? mais en vostre cour, on ne fait que rire de cela. Voilà la bonne affection que les Français portent à leurs compatriotes, et la compassion qu'ils ont de leur indigne traitement. Le second point, lequel j'ay pensé estre bon de vous ramentevoir, est le manifeste mespris de vos édits, spécialement de celuy de pacification. Vous avez juré la paix tant de fois et si solemnellement, que les nations et princes estrangers sont tesmoins de vostre serment. Vous avez juré de garder la paix promise à ceux de la religion : mais on ne sçauroit dire en combien d'endroits de vostre royaume ceste promesse est vilainement violée, non-seulement par quelques particuliers,

mais aussi par vos gouverneurs et officiers. Je vous ay souvent proposé ces choses, sire, et vous ay fait veoir à l'œil, que la sainte conservation d'une promesse publique est un lien très-asseuré de paix, et qu'entre beaucoup de moyens, c'estoit le seul et vray moyen de remettre et restablir vostre royaume en son ancienne splendeur et dignité. — Je vous ay fait entendre quelques fois le mesme, madame (parlant à la royne mère), et cependant on fait, tous les jours ici des plaintes de meurtres, brigandages et séditions faites deçà et delà. N'y a pas longtemps que près de Troyes, en Champagne, les catholiques ayant sçeu qu'on apportoit du presche un enfant qui y avoit esté baptisé, le tuèrent entre les bras de sa nourrice. Sire, je vous supplie avoir plus d'esgard à tels meurtres, ensemble au repos et salut du royaumé, et à la foy que vous avez promise. »

Le roi répond : « Monsieur l'amiral, je sçais bien que vous estes homme de bien, bon François, et que vous aimez l'accroissement de mon estat. Je vous tiens pour un vaillant personnage, excellent capitaine et chef de guerre. Si je vous eusse estimé autre, jamais je n'eûsse fait ce que j'ay fait. J'ay tasché toujours de faire diligemment observer mon édit de pacification ; et encore maintenant je désire qu'il soit bien entretenu, et pour cest effect, j'ay envoyé des commissaires par toutes les provinces de mon royaume. Voici ma mère qui vous peut assurer de cela.

« Cela est vray, monsieur l'amiral, dit la royne mère, et vous le sçavez bien.

» Ouy bien, madame, réplique Coligny : l'on a envoyé des commissaires entre lesquels il y en a qui m'ont condamné à estre pendu, et proposé cinquante mille escus de récompense à celui qui vous apporteroit ma tête.

» Bien donc, reprend le roi ; il en faudra envoyer d'autres qui ne seront point suspects. — Cependant je voy, ajoute-t-il, en regardant l'amiral, que vous vous esmouvez un peu trop en parlant. Cela pourroit nuire à votre santé. Vous estes blessé voirement : mais je sens la douleur de vostre playe. Par la

mort Dieu, je vengerai cest outrage si roidement, qu'il en sera mémoire à jamais.

» Sire, dit Coligny, il ne faut chercher fort loin celui qui m'a procuré ce bien cy. Qu'on en demande à Monsieur de Guise : il dira qui est celuy qui m'a presté une telle charité. Mais Dieu ne me soit jamais en aide, si je demande vengeance d'un tel outrage. Cependant je m'asseure trop en vostre droiture et équité, que vous ne me refuserez point justice.

» Derechef le roy adjouste : Monsieur l'amiral, par la mort Dieu, je vous proteste et promets que je vous feray justice de cest outrage. La femme de la maison de laquelle a esté tiré le coup est en prison, ensemble le laquais qui a esté trouvé en ceste maison. Mais avez-vous pour agréables les juges commis pour informer de ce fait ?

» Puisque, sire, vous les trouvez propres, répond l'amiral, je m'y accorde bien. Seulement je vous supplie humblement que Cavagnes l'un de vos maistres des requestes, y soit adjoint, ensemble monsieur de Masparault et (un autre qu'il nomme du nom duquel ne s'est souvenu depuis celui qui a entendu ces propos). »

A la suite de cet entretien que tous les assistants ont entendu, le roi et la reine mère se rapprochent du lit de l'amiral : tous trois parlent à voix basse. Des paroles qu'ils échangent, on ne peut recueillir que celles-ci, prononcées par la reine mère : « Combien que je ne sois qu'une femme, si suis-je d'avis qu'on y pourvoye de bonne heure ; » mais on saura bientôt par l'amiral lui-même, dans l'intimité des communications que recevra de lui son entourage, qu'il a exhorté le roi à se souvenir de ses avertissements réitérés « touchant les malheureux desseins de quelques-uns à l'encontre de son estat et couronne » ; et qu'il a ajouté que le roi « devoit s'assurer que les mesmes dangers l'environnoyent, et que, partant, il feust sur ses gardes, s'il aimoit sa vie. »

Toutesfois, comme il n'y a eu là « que des avertissemens en l'air, à cause de la royne mère qui a entendu tous ces pro-

pos », l'amiral exprime au roi le désir de lui parler en secret ; désir auquel Charles IX accède.

De là la vive contrariété, l'effroi même que ressentent Catherine de Médicis et le duc d'Anjou, dont le langage sur ce point est formel :

« Comme le roy et nous, dit-il, eusmes donné à l'amiral bonne espérance de guérison et exhorté de prendre bon courage, l'ayant aussy asseuré que nous lui ferions faire bonne justice de celuy ou de ceux qui l'avoient ainsy blessé, et de tous les autheurs et participans, et qu'il nous eust répondu quelque peu de chose, il demanda au roy de parler à luy en secret, ce qu'il lui accorda très volontiers, faisant signe à la royne ma mère et à moy de nous retirer : ce que nous fismes incontinent, au milieu de la chambre où nous demeurasmes debout pendant ce colloque privé, qui nous donna un grand soubçon ; mais encore plus, sans y penser, quand nous nous vismes entourez de plus de deux cents gentilshommes, capitaines du party de l'amiral, qui estoient dans la chambre, dans une autre auprès, et encore dans une salle basse, lesquels avec des faces tristes, des gestes et contenances de gens mal contens, parlementoient aux oreilles les uns des autres, passant et repassant souvent et devant et derrière nous, et non avec tant d'honneur et de respect qu'ils debvoient, comme il nous sembla pour lors, et quasi ils avoient quelque soubçon que nous avions part à l'entreprise de la blessure de l'amiral. Quoy que ç'en fust, nous le jugeasmes de la façon, considérant possible leurs actions plus exactement qu'il n'estoit besoin. Nous fusmes donc saisys d'estonnement et de crainte de nous veoir là enfermez, comme depuis me l'a advoué plusieurs fois la royne ma mère, et qu'elle n'estoit oncques allée en lieu où il y eûst tant d'occasion de peur, et dont elle fust sortye avec plus d'aise et de plaisir. Ce doute nous fist rompre promptement ce discours que l'amiral faisoit au roy, soubs une honneste couverture que la royne ma mère inventa, laquelle s'approchant du roy luy dict tout haut qu'il n'y avoit point

d'apparence de faire ainsy parler si longtemps monsieur l'admiral, et qu'elle voioit bien que ses médecins et chirurgiens le trouvoient mauvais, comme véritablement cela estoit bien dangereux et suffisant pour luy donner la fiebvre, dont sur toutes choses il se falloit garder; priant le roy de remettre le reste de leur discours à une autre fois, quand monsieur l'admiral se trouveroit mieux. Cela fascha bien le roy qui vouloit bien oyr le reste de ce qu'avoit à luy dire l'amiral. Toutesfois ne pouvant résister à une si apparente raison, nous le tirasmes hors du logis. » (*Discours du Roy Henri troisiesme*).

Charles IX ne veut pas se séparer de Coligny sans l'engager à permettre qu'on le transporte au Louvre, car « il y a, dit-il, danger de sédition, et que quelque grand trouble ne s'esmeuve en la ville, pleine de mutins et enragez. »

L'amiral remercie le roi et lui dit qu'il croit devoir rester dans son hôtel. Le roi n'insiste pas; et, en quittant l'amiral, il lui adresse quelques paroles d'affection et d'encouragement.

Comte Jules Delaborde.

DOCUMENTS

DEUX LETTRES DE DUPLESSIS-MORNAY

A MONSIEUR DIODATI, PASTEUR DE L'ÉGLISE DE GENÈVE

(1607-1610)

Parmi les correspondants de Duplessis-Mornay il faut ranger le professeur Jean Diodati, descendant de réfugiés lucquois à Genève, et traducteur de la Bible en italien, dont M. Eug. de Budé nous a donné, en 1869, une excellente biographie. La propagation de l'Évangile en Italie, le bon accord entre la république génevoise et la France en des temps difficiles, et des communications littéraires, tels sont les principaux traits d'une correspondance dont on conserve d'assez nombreux fragments à la bibliothèque Angelica de Rome.

En attendant que nous puissions publier ces textes précieux, nous sommes heureux d'accueillir deux lettres inédites tirées des archives de Leyde, et communiquées par M. le Dr Durrieu avec son obligeance ordinaire.

I

Monsieur, j'ay receu le present qu'il vous a plu m'envoier[1]; excellent en soy, excellent aussi, de ce peu que j'en ai peu remarquer, en la robbe que lui avez donnée. Vous m'y rapprendrez mon italien; que pleust à Dieu en deussions-nous bientôt avoir à faire. Et autre ne voys point la playe que Venise a faict à la Beste bien guarie. La Parole de vérité, qui y a retenti, ne peut demeurer vaine. Cependant je destrempe mes amertumes en ce doux loisir que Dieu me donne, que je possede le moins inutilement que je puis; et quelquesfois il en sort quelque chose comme nagueres ce que vous aurez veu adressé aux Juifs imprimé, par mon absence, assez incorrect[2]. Si

1. La Bible traduite en italien. Une seconde édition parut en 1607.
2. *Advertissement aux Juifs sur la venue du Messie*. Saumur, 1607.

vous aviez quelqu'un par delà peu occupé, qui le peust mettre en italien, je lui envoierai un corrigé. Ce que je dis pour ceux qui sont en Italie. J'ay icy un Rabbi fort docte, natif de Damas, qui le traduit en Hébrieu, et le promet en Arabe. Mais il ne s'est encore rien imprimé d'importance en ceste langue. Au reste, Monsieur, je vous honore de toute mon affection, et desirerois pouvoir mériter vostre amitié par quelque service. Je prie Dieu vous avoir en sa sainte garde. De Saumur, ce 21 septembre 1607.

Vostre humble et très affectionné à vous servir,

DUPLESSIS.

A Monsieur Diodati, professeur en théologie en l'université de Genève, à Paris.

II

Monsieur, j'ai receu les vostres de Lion du 23e mai. Je ne m'esbahi point si nostre horrible coup vous a fait rebrousser, qui a accroché en tant de lieux le cours du monde[1]. Si avons nous en ce détestable malheur à reconnoistre une singulière grace de Dieu, qui en l'horreur de cest acte a tellement arresté nos esprits, et fermenté nos vapeurs, qu'il n'a paru en aucune ville aucune estincelle de sédition; les grandes aiant fait par leur exemple impression sur les petites et sur les champs, contre toute esperance et apparence humaine. Je vous dirai donc pour ce qui regarde la resolution du voiage de ces Princes, que l'estat du Royaume est paisible; nos Églises maintenues soubs le benefice des Edicts ; celle-ci par la grace de Dieu en très bon estat ; et que, si pour le Gouvernement il se rencontre quelques différens, ce seront difficultez à vuider par les voies ordinaires en la Cour, sans qu'on en puisse venir aux armes. La Reine à la vérité y porte beaucoup de prudence, nommément en ce qui est de la paix des deux religions, sur laquelle j'ai receu à diverses fois ses intentions et commandement; mesmes avant ce miserable accident. Ainsi je ne voi rien qui puisse destourner votre premier dessein, pourveu que d'ailleurs le consentement des superieurs y entrevienne. Je dis vostre, par ce que je me veux pro-

1. Allusion à la mort de Henri IV, assassiné le 10 mai 1610.

mettre, qu'il nous sera permis d'estre de la partie. Pour ce qui est de Messieurs de Geneve, je voi la Reine portée à maintenir toutes les alliances que le feu Roi son mari avoit faites ou confirmées. Ce qu'elle a ia tesmoigné à Messieurs des Estats et aux princes confédérés; et croi quelle fera de mesme de la nostre, ce qui n'empêchera point que vous n'aiez correspondence avec nos Églises, lesquelles de jour en jour s'interesseront à un.....[1] au service de leurs Majestés, et bien de leur Estat. Vous aurez au reste, Monsieur, receu des miennes à Genève. Je ne scai quel effect aura faict notre malheur depuis que vous nous visitastes l'an passé. J'y ai depesché ces jours. L'insolence peut estre de l'Adversaire croistra, qui nous donnera de l'ouverture. On me presse fort de faire rimprimer mon traicté de l'Église en Italien, augmenté selon la dernière Edition Francoise et Latine[2]. Ce sont gens de la nation et d'importance. Je vous supplie de vouloir..................... [3] que quelque Amy capable l'entreprenne en ce qui est de la version, et pour l'impression d'en conferer avec monsieur Candel. Il s'est chargé aussi de la Copie Italienne de mon Livre de la Vérité de la Religion chretienne, dont je lui ai baillé un Memoire, lequel aussi je desire vous estre communiqué et recommandé. De mon Traicté d'Advertissement aux Juifs, ce seroit vous donner trop de peine, si ce n'est, que quelque votre Amy vous en puisse descharger. Je suis, pour la fin, tout à vostre service, ne cessant à aucun, en ce qui est de connnoistre vos vertus et les honorer. Et sur ce, Monsieur, saluë humblement vos bonnes graces, priant Dieu vous avoir en sa sainte garde. De Saumur, ce 4e juin 1610.

Vostre humble et tres affectionné Amy à vostre service,

Duplessis.

A Monsieur Monsieur Diodati, pasteur de l'Église et professeur en théologie, à Genève.

Copie. Bibl. de l'Université de Leyde. Fonds Papenbrock.

1. Mot illisible.

2. Le *Traité de l'Église* souvent réimprimé du vivant de son auteur. Il en existe une traduction en italien de Calandrini. 1691.

3. Mot qui manque.

RESTAURATION DU PROTESTANTISME

LETTRE D'ANTOINE COURT

(1726 ?)

En faisant le dépouillement des manuscrits appartenant à notre Société, nous avons trouvé une lettre en trois grandes pages, manuscrit authentique d'Antoine Court, signé d'un de ses pseudonymes : *Degoutrepac*. Cette lettre, remarquable par son ardeur apostolique, nous paraît digne de voir le jour, malgré ses nombreuses incorrections de style ou d'orthographe.

Ch. L. Frossard.

(Sans date; sans suscription, ni adresse.)

Monsieur et très-honoré frère,

Je dois vous féliciter des heureux succès des travaux des six semaines; je le fais aussi avec toute l'effusion de cœur possible. Ils vont être le sujet d'un grand encouragement dans l'exercice d'un ministère pénible, plein de dangers, mais glorieux. Avec quelle satisfaction ne vois-je pas aussi le noble plan que vous proposez, quelle gloire pour vous si par des soins redoublés vous pouviez parvenir à remettre sur pied tant de belles églises qu'il y avait autrefois dans le canton? qui a rempli votre cœur d'une si sensible joie. Encore les peuples qui habitent les villes et bourgs de Tonneins et de Sous, Clairac, Castelmoron, Pujols, Monflanquin, Tournon, Montard ou Montaud, Castelnau de Gratecombe (Castelgrate Combe), Beinac ou Seirac, La Prade, Grateloup, Puimirols, Lafitte, Lacépède, Gabaudun (Gevaudan), Castelsagrat, Monsanton ou Monsamprom (Monpron), Lustrac, Saint-Barthélemy, Goutard (Gontaut) Pauliet, Galapian, La Sauvetat, Miramont, Agen, s'égayeroient à la lumière de l'Évangile. C'étoient autant de lieux qui formoient autant d'églises et qui composoient le colloque du haut Agénois[1].

1. *Les synodes* d'Aymon donnent une liste qui remonte à 1637. Elle est peu correcte, moins complète, et rangée dans un autre ordre. Nous mettons entre parenthèses les noms qui se trouvent dans Aymon avec une orthographe différente.

Elles avaient 21 pasteurs pour les desservir, voici le nom de ceux qui étoient en office en 1660, de Cotte, Xaros, Sylvain, Philippot, Coste, Budie, Terson, Arrigues, Limies, Ferrand, de la Casse, Labare, Dufourt, Bregerac, Genester, Briniol, Brinssac, Sateur, Maissonner, Dupont et Gojon. De là on pourroit s'étendre dans le bas Agénois et y rétablir les 12 églises qu'il y avoit autrefois, savoir celles de Bordeaux, Sainte-Foix, Coutras (Castillon), Goves et Aignesse[1], Faussignac, Moncarret, Pelegrin, Gensac, Théobon, Pujols, Roussan (Rosan), et Duras. Il resteroit encore dans la Basse-Guienne, Castels (Castets), et Gironde, Bazas, Libourne; dans le Condomois, Nérac, Casteljaloux, Jance, Hastingues, Colonges (Coulanges), Montrabeau, Sieure et Laudiras, Saint-Justin, Mont-de-Marsan, Mancier et La Caze, Montheur, Caumont et Meilhan, Montagnac, Aspien et Calignac, Laverdac et Fauguerolles (Franquerolle), Vic Fézensac, Labastide, et dans le Périgord et Limousin, celle de Bergerac, Mucidan, Courzet, Monbasillac, Turenne, Lanquaidisigeac (Isigiac), Eymet, Limaul et Brigo, Beignac, Montpasiez (Monpassier), La Force, Montignac, Salagnac, Berbiere (Parrière), Cieurac et Argentac[2].

Toutes ces églises existoient en 1660, elles estoient desservies par 72 pasteurs, les 21 ci-dessus nommés, compris, et tous ensemble formoient quatre colloques, savoir : Condomois, haut et bas Agénois, et Périgord et Limousin. Quel malheur que les lumières soient presqu'éteintes dans tous ces lieux, quelle gloire donc pour le zélé et fidèle ministre qui y rallumeroit le précieux flambeau de l'Évangile, qui y ressusciteroit et enfanteroit de nouveau au Seigneur tant d'églises où il estoit honoré et servi autrefois, et aujourd'hui à peine se trouve-t-il quelqu'un qui fasse mémoire de son nom ! Vous avez commencé, monsieur et très-honoré frère, de tenter une si noble entreprise. Le Seigneur qui marchoit avec vous, qui voyoit d'un œil d'approbation votre dessein, y a commencé de répandre ses plus précieuses bénédictions. Ce sont elles qui vont vous soutenir, qui donnent à votre zèle toute l'ardeur et toute l'activité qui sont

1. Actuellement Eynesse.

2. L'orthographe moderne de plusieurs de ces noms est : Sos, Montand, Beyssac ou Besnac, Laparade, Puymirol, Gavaudum, Montempron, Gontant, Pauliac, Moncabeau, Espiens, Lavardac, Isigeac, Siorac, etc.

nécessaires dans les grandes entreprises, surtout dans les entreprises également pleines d'obstacles et de périls.

Vous avez besoin de beaucoup de prudence et de ménagement, de dextérité surtout dans le commencement; c'est un grand art que de savoir captiver les esprits, vaincre leur paresse, triompher de leur indolence et leur inspirer du goût pour les choses célestes, du courage dans les dangers, de la fermeté dans les épreuves et du zèle dans la tiédeur. Celle-ci a si fort gagné le dessus qu'elle se répand de tous côtés, et de tous côtés on ne voit que des hommes foibles et lâches, ou qui ignorent leurs devoirs, ou qui se font mille illusions sur les plus lumineux, ou que la crainte des hommes, le respect humain, les dangers et les croix qui marchent à la suite empêchent de remplir. C'est ici surtout qu'il faut élever la voix; c'est une décision de l'apôtre que pour acquérir la justice chrétienne et pour parvenir au salut, il faut deux choses : croire dans le cœur et faire au dehors profession de la créance. Proposer la foi et ne l'avoir pas dans le cœur, c'est hypocrisie : l'avoir dans le cœur et n'oser pas la produire au dehors, ni en faire une déclaration publique, c'est lui faire outrage, puisque c'est la désavouer dans la pratique et en rougir. Il faut donc représenter que c'est un devoir essentiel à l'égard de tout chrétien de joindre, pour honorer sa religion, à la soumission de l'Esprit, la confession de la bouche. Tel fut l'hommage que lui rendirent hautement et avec tant d'éclat les premiers fidèles, et rien ne contribue plus à sa gloire que la sainte liberté de ces parfaits chrétiens à la reconnaître et la publier. Veut-on savoir comment, au milieu des plus violentes persécutions, bien loin de choir en aucune sorte et de rien perdre de sa splendeur, elle s'est toujours soutenue et toujours élevée? C'est, répond un père de l'Église, qu'elle recevoit alors de grands et d'illustres témoignages. Les empereurs pensoient la détruire en exerçant toute leur sévérité contre ceux qui la professoient, et c'étoit justement le moyen de l'établir. Ils travailloient par là sans le vouloir à son accroissement, parce qu'ils lui procuroient autant de témoins qu'ils condamnoient de prétendus criminels. Chaque confession lui coûtoit un martyr, mais chaque martyr lui attiroit une foule de nouveaux défenseurs. Que n'a-t-elle pas à craindre, au contraire, la religion, de la lâcheté de ceux qui n'osent pas la confesser et en faire une ouverte et publique profession? Ils l'obscurcissent, ils la retiennent

captive et toute vraie qu'elle est, ils en altèrent, non pas la vérité qui est toujours la même, mais la foi qui a divers degrés et qui peut être plus ou moins vive; ils lui ôtent, en tant qu'en eux est, le moyen le plus propre à la faire connoître, à la propager et à l'affermir. Les chrétiens ne sont qu'un même corps en Jésus-Christ; et ce qui fortifie ce corps mystique, ce qui lui donne une sainte vigueur, ce qui soutient la foi qui en est l'âme, ce qui la fait fleurir, c'est l'édification commune que l'un reçoit et qu'il rend à l'autre. Ce sont ces dehors de la religion qui frappent les yeux et qui font d'autant plus d'impression sur les cœurs que nous sommes naturellement excités à imiter ce que nous voyons. Touché de ces extérieurs, on conçoit pour la religion même un profond respect; l'impiété est forcée de se taire et la vérité triomphe. Mais par une règle toute contraire, que le culte visible commence à s'abolir, tout commence à languir; on ne sait plus ce que c'est que la religion; les libertins s'en prévalent, les fidèles en sont troublés. Qu'est-ce que la foi? dit-on, et y en a-t-il encore dans le monde? Allez donc, monsieur et très-honoré frère, réveiller la foi, rétablir le culte, ranimer le zèle et démontrer à vos auditeurs que, sans le culte public, la religion s'éteint et la piété peut périr, que c'est à cette cause qu'on doit principalement attribuer la chute et la perte de tant d'églises dans mille lieux où l'on n'en découvre plus que de foibles vestiges.

Que l'établissement du bon ordre et de la discipline fasse aussi un des grands objets de vos soins; cet ordre et cette discipline sont absolument nécessaires dans l'église. On dit que si la doctrine inspiroit à l'âme du fidèle les plus saintes pensées, les plus fermes et les plus généreuses résolutions, la discipline en régloit toute la conduite extérieure et les circonstances : qu'en un mot si la doctrine étoit l'âme qui animoit l'Église, la discipline achevoit tous les traits qui la rendoient extérieurement si belle et si aimable ; aussi a-t-on dit de celle de nos pères, que plusieurs reconnoissant qu'elle étoit comme une haie vive qui renfermoit ces troupeaux, qui un peu auparavant paroissoient comme épars, et qui les distinguoit dans leur conduite d'avec ceux qui n'avoient pas les mêmes sentiments dans la doctrine, entrèrent avec joie dans ce sacré parc et s'y renfermèrent volontairement avec les autres, s'assujettissant sans contrainte à un ordre qu'ils jugèrent leur être salutaire; qu'on vit incontinent toutes sortes

de gens de tout sexe, de tout âge et condition acquiescer librement à tous les règlements de cette discipline, jusque-là qu'on vit des personnes de la plus haute naissance et du plus illustre rang, recevoir les censures de l'Église avec un profond respect, baiser la houlette pastorale dont on se servoit pour les ramener dans le vrai chemin, et se présenter après leur faute devant les pasteurs avec autant d'humilité qu'en avoit l'Empereur Théodose aux pieds de Saint Ambroise.

Je ne saurois qu'applaudir à tout ce que vous avez déjà fait dans une œuvre aussi excellente. Je n'applaudis pas moins à tous ceux qui se sont prêtés à cette bonne œuvre, qui ont bien voulu accepter le noble emploi d'ancien de l'Église. L'origine de cet emploi remonte dans les siècles reculés; un illustre savant lui donne pour époque les temps apostoliques. Il a pris son opinion de divers témoignages, en particulier de celui d'Hilaire, diacre romain, qui dit que l'Église aussi bien que la synagogue a eu des anciens sans le conseil desquels elle ne faisoit rien, de celui de Firmilien, évêque de Césarée en Cappadoce, qui dit : nons nous assemblons tous les ans, anciens et pasteurs pour disposer des choses qui ont été commises à nos soins, et pour traiter par avis commun des plus importantes. Quels éloges n'ai-je pas à donner à ces douze zélés fidèles qui, au défaut de pasteurs, suppleoient à quelques-unes de leurs fonctions, rassembloient leurs voisins, formoient avec eux de petites sociétés, les instruisoient et par des lectures et par leurs exemples! Ainsi se formèrent, au temps de la bienheureuse Réformation des Églises en France. La piété de ces zélés chrétiens me rappelle celle d'Aphratez qui, du tems de l'empereur Valens, quoique laïque, voulut soutenir la foi de ses compatriotes. Il en fut repris par cet empereur qui lui ordonna de demeurer dans sa cellule et d'y prier selon la règle des solitaires. « J'avoue, répliqua le saint homme, que ce que vous dites est véritable, et tandis que le troupeau du Sauveur a été en sûreté, j'en ai toujours usé de la sorte; mais maintenant qu'il est en danger d'être attaqué par les bêtes farouches, je dois emploier toutes sortes de moyens pour le conserver. Si une fille qui garde la maison de son père, la voyoit en feu, que devroit-elle faire? devroit-elle attendre sur son siége que le feu la vint consumer? ne devroit-elle pas courir de tous côtés, aller quérir de l'eau et éteindre l'embrasement? Je ne doute point que vous ne demeuriez d'accord qu'elle devroit faire

ce que je dis, parce que c'est en effet ce que la prudence demanderoit d'elle en cette occasion. Je fais présentement quelque chose de semblable ; je cours pour éteindre le feu que vous avez mis à la maison de mon père. »

Qu'ils continuent, ces généreux fidèles, à suppléer au défaut des pasteurs, à entretenir le feu divin dans le cœur de leurs compatriotes, à soutenir la foi, à ranimer l'espérance et à encourager à la fermeté et à la persévérance, et veuille Celui qui dresse les mains au combat et les doigts à la bataille, les fortifier eux-mêmes extraordinairement, bénir leur zèle et les conserver précieusement. Veuille ce père tendre et le conservateur des hommes, tenir cher comme la prunelle de l'œil, le fidèle pasteur qui, au péril de tout ce qu'il a de plus précieux, va rallumer au milieu d'eux le salutaire flambeau de l'Évangile, réparer les brèches que la violence, la tiédeur et la longueur du tems ont faites à la foi et à la piété ; veuille-t-il être autour de lui comme un mur d'airain et répandre à pleines mains et de plus en plus ses bénédictions sur les saints travaux ! Bientôt il y aura un compagnon qui, armé de sa faucille, moissonnera dans un champ voisin ; j'espère qu'ils seront amis et que l'harmonie la plus édifiante, de même qu'une sainte émulation, régneront parmi eux.

Je suis avec des sentiments bien remplis d'estime, Monsieur et très honoré frère,

Votre très humble et très obéissant serviteur

DEGOUTREPAC.

P. S. — Il n'est pas douteux que la clé d'or ne feut d'une grande ressource ; on me le fait bien connoître dans un projet qui m'a été envoyé, mais il faudroit bien du métal pour la fabriquer, et où trouver assez de dispositions ou de confiance. Bien nous a valu de n'en pas prendre trop de celle-ci sur gens qui s'étoient promis moyennant 60,000, de tirer des fers nos captifs. Leurs promesses n'avoient pour base que leur cupidité, nous le prévîmes et notre prévoyance mit en défaut toute la batterie. Ces essais d'une humeur avide ne portent point d'atteinte à des projets tout autrement solides, mais le métal pour la clé merveilleuse manque ; nombre de personnes en état de financer en offrent, dites-nous, sur quoi pourroit-on bien compter ? Il est bon d'en être informé pour le besoin. Il faut avertir d'avance ceux qui sont dans ces généreuses dispositions, qu'ils pourroient

remettre en toute confiance ce qu'ils auroient destiné. On se propose de biens plus grands desseins que de rompre les fers de quelques captifs ; on voudroit procurer liberté entière, ou état supportable à un monde d'opprimés, et tout par des voies les plus pures, les plus légitimes et les plus conformes à l'Évangile de paix et les plus ennemies des troubles.

MÉLANGES

LES TROIS FURMEYER

Le premier capitaine protestant dont il soit fait mention à propos des guerres religieuses dans le Haut-Dauphiné, est Antoine Rambaud, seigneur de Furmeyer. Il fournit une carrière brillante mais éphémère, puisqu'il n'est pas question de lui hors des années 1562 et 1563. Videl, Chorier[1] et les autres historiens qui ont prononcé son nom dans leurs ouvrages ne sont d'accord ni sur sa vie, ni sur sa mort, ni même sur son prénom, puisque les uns le nomment Jacques et les autres Antoine. Quelques documents nouveaux que j'ai pu recueillir me permettent de compléter la biographie de ce personnage et de donner sur sa famille des détails inédits.

Ce ne fut pas un seul, mais en réalité trois frères Rambaud de Furmeyer qui embrassèrent le protestantisme et le soutinrent l'épée à la main dans le Gapençais. Le père de ces trois capitaines était Guélis Rambaud, coseigneur d'Ancelle, Montgardin, Montorsier et Furmeyer[2]. Il avait épousé Anne Matheron et professait la religion catholique avec un zèle ardent. Il mérita d'être gratifié par le juge épiscopal de Gap du produit d'une confiscation opérée sur Jean Farel,

1. Videl, *Histoire de la vie du connétable de Lesdiguières*, p. 11. Chorier, *Histoire du Dauphiné*, t. II, p. ....

2. Minutes de Mᵉ Bertrand, notaire à Serres.

frère du réformateur Guillaume Farel, condamné pour crime d'hérésie. Cette confiscation avait été probablement opérée en 1541 [1], à la suite d'un procès que Guélis Rambaud avait peut-être contribué à faire naître; un arrêt du Parlement de 1547 le força du reste à restituer ces biens à leurs anciens maîtres.

Le nom des enfants de Guélis Rambaud et d'Anne Matheron nous est révélé par deux documents tout à fait authentiques, c'est-à-dire par les testaments de Jacques Rambaud leur père datés de 1576 et 1590 [2]. Il en résulte que Guélis Rambaud eut trois fils dont il sera parlé tout à l'heure et sept filles, qui furent mariées à autant de capitaines, qui tous ont été la souche de familles protestantes. Alix Rambaud épousa Pierre de Beaufort, de la Mure, dont la famille toujours fixée dans le même pays, s'est éteinte au XVIIIe siècle, fidèle à la réforme après avoir fourni pendant deux siècles de nombreux capitaines aux armées royales [3]. Marguerite épousa Guillaume de Montorcier, coseigneur d'Orcières, Champoléon et Montorcier, descendant d'une très ancienne famille et dont le fils Benoît de Montorcier mourut à Gap en 1577, le dernier de sa race, après avoir embrassé la réforme et combattu pendant plusieurs années dans la compagnie des gens d'armes de Lesdiguières [4]. Alix épousa Marcellin de Guibert, seigneur du Collet, dont la famille s'éteignit bientôt dans celle de Vulson, zélée protestante. Jeanne épousa Balthazard de Jouven, seigneur du Mas, père ou oncle du capitaine Roissas, qui défendit avec tant de courage et de succès la ville de Livron contre Henri III. Anne épousa Michel Gras, seigneur de Valgaudemar, dont la famille quelque temps protestante revint plus tard au catholicisme. Isabeau épousa Gaspard de la Villette, coseigneur de Veynes, et devenue veuve en 1568 elle présentait requête pour être autorisée à établir un temple dans son château [5]. Enfin Marguerite épousa Simon de Montauban, seigneur de Sarfayes, du Villard, de Saint-André et de Notre-Dame en Bauchaine, dont les enfants héritèrent de presque tous les biens de la famille de Furmeyer et jouèrent un

1. *Calvini opera*. Brunswig, 1873, t. II, p. 356.
2. Minutes de Me Gaignaire, notaire à Gap.
3. Archives du château de la Ric.
4. Testament original à Me Roman.
5. Archives des Hautes-Alpes, Registre du baillage.

rôle prépondérant parmi les protestants du Gapençais et dans les armées de Lesdiguières.

Deux des fils de Guélis Rambaud, Daniel et Antoine, suivirent la carrière des armes. Le premier est connu seulement par la part active qu'il prit à la surprise de Romette en 1563, et par le testament de Jacques, son frère, daté de 1576 [1]. A cette époque il était déjà mort, laissant seulement un fils naturel nommé Abraham. On donne à Daniel Rambaud le titre de seigneur de la Buissière, je n'ai pu retrouver la terre dont il portait le nom. Le nom d'Antoine Rambaud, second fils de Guélis, apparaît pour la première fois à ma connaissance en 1556 avec celui de son père [2]. Du reste pas plus de lui que de son frère Daniel on ne sait rien jusqu'aux guerres de religion. Tout ce qu'on peut affirmer c'est qu'il embrassa la carrière des armes.

Jacques Rambaud, troisième fils de Guélis Rambaud, nous est connu au contraire par de très nombreux documents; il entra dans les ordres, fut pourvu d'un canonicat au chapitre de Saint-Arnoul de Gap et obtint l'une des deux prébendes de Montalquier situées dans le territoire même de cette ville. A la mort d'Antoine de Rousset, prévot du chapitre, arrivée de 1555 à 1558, il fut même choisi par ses collègues pour le remplacer et il existe dans les archives des Hautes-Alpes une foule de pièces signées de lui en cette qualité [3]; à cette époque, il signait uniformément *Jacques Rambaud.*

La réforme ne tarda pas à entrer dans la famille Rambaud et voici par quelle voie. Marguerite Rambaud, sœur des trois Furmeyer, avait épousé, comme nous l'avons vu, Guillaume de Montorcier; Jeanne de Montorcier, leur fille, épousa en 1547 Jean Farel, apothicaire à Gap, et frère du réformateur Guillaume Farel [4]. Jean Farel devint donc par cette alliance neveu des Furmeyer. Son ardeur de prosélytisme nous est connue entre autres documents par une déposition d'un certain Alvat, notaire à Manosque [5], et par un jugement

1. Minutes de Me Gaignaire, notaire à Gap.

2. Arch. des Hautes-Alpes. Seigneurie de Montgardin,

3. Mêmes archives. Fonds du chapitre. Registres Mutonis.

4. Mêmes archives, même fonds.

5. Archives de Manosque, et Charronet, *Les guerres de religion et la société protestante.*

du juge épiscopal de Gap qui le condamne à la confiscation d'une partie de ses biens pour crime d'hérésie[1]. Il est donc très probable que ce fut son iufluence qui détermina les familles Rambaud et Montorcier à embrasser la réforme.

Plusieurs membres du clergé de Gap avaient adopté les idées nouvelles; à leur tête il faut placer l'évêque Gabriel de Clermont et après lui Jacques Rambaud, prévot du chapitre. Cette conversion nous est connue par une mention du registre des assemblées capitulaires de Mutonis, notaire épiscopal[2]. On y lit sous la date du 22 avril 1562 un procès verbal duquel il résulte qu'à la place de Jacques Rambaud, déchu pour incapacité ou hérésie, les chanoines ont élu prévot du chapitre de Gap leur collègue Barthelemy Martin. Jacques Rambaud en perdant son titre de prévot, conserva néanmoins jusqu'au 17 octobre 1566 l'usage de sa prébende de Montalquier; il consentit à cette époque à la résigner entre les mains du chanoine Antoine Michel[3].

Cet acte de rigueur du chapitre de Gap à l'égard de Jacques Rambaud fut probablement la cause immédiate de la prise d'armes des protestants du Gapençais; ce fut en effet le 2 mai, c'est-à-dire dix jours plus tard, qu'Antoine Rambaud, celui qui porte par excellence le nom de capitaine Furmeyer, s'empara de Gap sans coup férir à la tête de quelques centaines d'habitants du Champsaur. Rien n'avait été préparé pour la défense, aussi y eut-il peu de sang versé; par contre les monuments ecclésiastiques furent extrêmement maltraités. Il résulte de documents positifs que la ruine de la cathédrale de Gap, de plusieurs autres églises, du palais épiscopal et de la maison canoniale, jusqu'ici attribuée mal à propos à Lesdiguières, furent le fait des soldats de Furmeyer[4]. Les protestants pillèrent également le trésor du chapitre et détruisirent la plupart des reliques : deux inventaires de ce trésor datés de 1550 et 1566 démontrent que tous les objets de valeur qui en faisaient partie, étaient à cette dernière époque ou en gage ou entre les mains des huguenots[5].

1. Arch. de l'Isère. Registres du parlement.

2. Arch. des Hautes-Alpes.

3. Mêmes archives.

4. Rapport au roi par l'évêque de Gap daté de 1574. Minutes de Me Gaignaire.

5. Inventaires du Trésor du chapitre de Saint-Arnoul, publiés par Me Roman. Paris, 1874.

Nous allons suivre maintenant Furmeyer dans ses courses aventureuses à travers le Dauphiné et la Provence.

Le 4 mai Furmeyer somme Tallard, bourg voisin de Gap, de se rendre; après avoir fait attendre huit jours leur réponse, les bourgeois refusent. Le 12 mai Furmeyer y entre en vainqueur, s'empare du trésor de l'église et emmène des otages[1].

Gap et ses environs soumis, Furmeyer rentre dans le Champsaur, traverse le Triève, et nous le retrouvons au commencement de juin à Grenoble, auprès du baron des Adrets. Le 4 du même mois il se présente avec ses soldats aux portes de la Grande Chartreuse, sous prétexte de rechercher des armes et des munitions cachées, mais en réalité pour faire main basse sur les richesses de ce couvent.

Peu de jours après il remonte dans le Gapençais, puis descend en Provence. Le 15 juin il s'enferme, avec ses soldats parmi lesquels était le jeune Lesdiguières, dans Sisteron, assiégé par les catholiques[3]. Il prend part pendant près de deux mois à la défense de la place; puis jugeant toute résistance impossible après la destruction d'un petit corps d'armée amené par Montbrun au secours de ses coréligionnaires, il quitte Sisteron à la fin du mois d'août, rentre à Gap, l'abandonne le 24 septembre, emmenant avec lui quatre cents soldats et va rejoindre à Valence le baron des Adrets. Après avoir pris part aux combats qui eurent lieu sur les bords du Rhône entre le baron des Adrets et le duc de Nemours, il fut envoyé par le chef des protestants à Grenoble pour faire lever le siège de cette ville investie par les catholiques. Il y arriva le 16 novembre; sa troupe un peu grossie dupuis sa sortie de Gap, se composait de cent cavaliers et de cinq ou six cents fantassins, tandis que le baron de Sassenage assiégeait Grenoble à la tête de six mille hommes. Traversant le Diac avec une audace incroyable sous le feu de leurs ennemis, ses soldats culbutèrent cette armée dix fois plus nombreuse que la sienne et délivrèrent Grenoble[4].

Du 27 janvier au 6 février 1553 eut lieu la réunion des états de Valence, sous l'influence des réformés; le baron des Adrets y fut privé de son commandement, Crussol nommé chef des protestants

1. Arch. munic. de Tallard et Charronet, *Les guerres de religion*, etc.

2. Chorier, *Histoire du Dauphiné*, t. II.

3. Videl, p. 9.

4. Mémoire du capitaine Arabin, Delphinalia et Videl, p. 10.

à sa place et Furmeyer élu membre du conseil de défense du Dauphiné avec Montbrun, Saint-Auban et Mirabel.

A peine les états terminés, Furmeyer rentre dans le Gapençais avec le frère de Crussol et cherche à barrer le chemin à Suze et à Maugiron, qui avec une petite armée se dirigeaient de Sisteron sur Grenoble, traînant avec eux de l'artillerie pour faire le siège de cette ville. Furmeyer ne fut pas assez fort pour les arrêter, mais pendant douze jours il les harcela constamment, de sorte qu'ils n'eurent pas le courage d'entreprendre le siège de Grenoble et durent aller faire reposer leurs troupes[1]. Immédiatement après le passage de l'armée catholique, Furmeyer se jette sur le village fortifié de Romette, près de Gap, et s'en empare avec l'aide de son frère Daniel, sieur de la Buissière. Le 13 mars il fait pendre la garnison et inflige aux milices Gapençaises qui la voulaient secourir, une sanglante défaite près du torrent du Buzon[2].

Peu de temps après la paix fut conclue entre les deux partis et le maréchal de Vieille-Ville vint la faire exécuter en Gapençais. A partir de ce moment les noms d'Antoine et de Daniel Rambaud disparaissent de notre histoire. Videl est le seul historien qui parle de la fin du capitaine Furmeyer et il prétend qu'il fut assassiné[3]. Je n'ai pu trouver la preuve positive de ce fait, mais je suis parvenu à retrouver la date à laquelle il a dû se passer.

On a vu plus haut que l'ancien prévot du chapitre de Gap signait toujours *Jacques Rambaud* avant son abjuration ; ses testaments au contraire et d'autres documents sont signés *Furmeyer*, preuve qu'àlors il avait succédé dans cette seigneurie à son frère aîné. Quand a-t-il remplacé la première signature par la seconde, tout le problème est là.

Or les protocoles de Mutonis, notaire et secrétaire capitulaire de Gap, contiennent l'acte de résignation par Jacques Rambaud entre les mains d'Antoine Michel, de la prébende de Mont-Alquier qu'il possédait encore malgré son abjuration. Cet acte signé *Furmeyer* et daté du 7 octobre 1566, prouve qu'à cette époque Antoine Rambaud

1. Lettre de Suze et Mangiron. B. N. Mss. fr. 3180, p. 77.

2. Mémoire d'Arabin et Videl, p. 11. Voir, pour plus de détails, l'excellent ouvrage de M. Charronnet, p. 39, 40.

3. *Ibid.*

était mort et que Jacques son frère lui avait succédé dans la possession de la terre de Furmeyer[1].

Il est à présumer même que cet évènement eut lieu soit dans les derniers jours de l'année précédente, soit dans les premiers jours de janvier de 1566 : Je possède en effet une expédition authentique d'une ordonnance du vibailli de Gap datée du 9 janvier 1566 dans laquelle ce magistrat décide, qu'à la suite des nombreux meurtres et rapines commis dans la ville de Gap à l'occasion de la misère et de l'épidémie qui y sévissent, il croit indispensable de nommer un magistrat spécial pour veiller à la sécurité publique et il choisit pour remplir ces fonctions nobles, Benoit de Flandria. Il est possible que le capitaine Furmeyer ait été assassiné au milieu des émeutes qui ensanglantèrent à cette époque la ville de Gap; il avait dû se créer comme chef des protestants de nombreux ennemis qui prirent certainement, suivant les mœurs du XVI[e] siècle, le premier prétexte venu pour se débarrasser de lui impunément.

Des trois frères Rambaud, Daniel fut celui qui joua le rôle le plus effacé. J'ignore l'époque de sa mort, mais elle eut lieu certainement avant 1576, puisque Jacques Rambaud, son frère, dans son testament daté de cette année fait un legs à Abraham, fils naturel de feu son frère Daniel[2]. Les descendants de ce fils naturel ont vécu obscurément pendant près d'un siècle dans la ville de Gap, et cette branche batarde s'est éteinte dans la personne de Françoise Rambaud, mariée en 1663 à Jean Siméon, bourgeois de Remollon, arrondissement d'Embrun[3].

Après la mort de ses deux frères, Jacques Rambaud, qui ne paraît pas avoir été un homme de guerre, s'occupa de diverses négociations.

Il fut l'un des commissaires chargé par les réformés de règler avec la reine Catherine de Médicis, les conditions de l'établissement de la paix de Poitiers en Dauphiné; à cet effet il se trouva à Montluel en Bresse le 20 octobre 1579 et discuta avec la reine les prétentions de ses correligionnaires. Un article spécial de la requête présentée

1. Arch. des Hautes-Alpes. Registres Mutonis. Cet acte de résignation est suivi d'une bulle du pape qui approuve la décision de *son très cher fils* Jacques Rambaud.

2. Minutes de M[e] Gaignaire.

3. Registres de catholicité de Gap.

à cette occasion par les protestants à la reine mère, stipule que Furmeyer ne pourra pas à l'avenir être inquiété pour son passé [1].

Il fut également choisi pour être l'un des députés qui du 12 mai au 17 juin 1581 conférèrent dans le bourg de Mens avec les commissionnaires du parlement de Grenoble pour tâcher, mais inutilement, de rétablir la paix en Dauphiné [2].

Enfin au mois de juillet 1588 il fut choisi avec Marquet par Lesdiguières pour traiter avec Saint-Jullin, gouverneur du Gapençais pour les catholiques, d'une trêve pour les villes de Gap et de Tallard [3].

Après avoir renoncé au catholicisme, Furmeyer épousa Louise de Moustiers, fille du seigneur de Ventavon; ce mariage est nécessairement antérieur à 1576, puisque dans son testament daté de cette année, il en fait déjà mention. Il est également certain que Jacques Rambaud n'eut aucun enfant de ce mariage et fût le dernier de sa famille, car il donne tous ses biens à des collatéraux.

Il passa les dernières années de sa vie dans son château d'Ancelle-en-Champsaur. Il avait converti au protestantisme la plus grande partie de ses vassaux et avait établi dans ce village une église qui subsista jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes.

Il fit restaurer le château seigneurial dont il ne reste plus maintenant que des décombres; la porte principale seule existe encore en partie, elle a été utilisée pour construire la porte d'une maison de pauvres cultivateurs. Les pieds droits se composent d'assises de pierres de taille alternativement plates et vermiculées; au haut on voit un grand écusson ovale de la famille Rambaud avec ses armoiries; *d'azur au pin d'or surmonté d'une colombe essorante de même*. Cette sculpture porte tous les caractères de la fin du XVIe siècle.

Il existe deux testaments originaux de Jacques Rambaud, le premier de 1576 et le second de 1590; la mort du testateur ne tarda pas sans doute à suivre ce dernier acte de ses volontés. Il en résulte qu'il mourut sans postérité; il n'y est fait aucune mention de son frère Antoine, mort probablement sans alliance; il n'y est parlé de son frère Daniel qu'à l'occasion d'un legs fait à Abraham, son fils naturel. Il partage sa fortune entre les enfants de ses sœurs; le plus favorisé est Gaspard de Montauban du Villard, fils de Simon de Montauban,

1. B. N. Mss. fr. 3319, p. 171.
2. Correspondance de Lesdiguières, t. II, p. 462 à 484.
3. B. N. Mss. fr. 4111, Journal de Calignon.

auquel il lègue les coseigneuries d'Ancelle, de Montgardin et de Montorcier. Après lui viennent les enfants de Gaspard de la Villette, auxquels il donne ses terres de Furmeyer et de Veynes.

La famille de Montauban, dont une partie émigra au moment de la révocation de l'Édit de Nantes, s'éteignit au commencement du XVIIIe siècle. Celle de la Villette au contraire a conservé jusqu'en 1789 les seigneuries qui lui venaient de Jacques Rambaud, seigneur du Furmeyer. Elle existe encore, mais rentrée d'émigration dans un état de fortune peu prospère, elle n'a pas tardé à quitter le Dauphiné.

J. Roman.

UNE ÉTRANGE HISTOIRE

ÉPISODE DE LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES

Les années qui précédèrent comme celles qui suivirent la révocation de l'Édit de Nantes, virent les premiers symptômes de l'affaissement du sentiment religieux en France. Qu'on relise les belles pages de la Bruyère sur la mode, et on se convaincra aisément que déjà sous Louis XIV se préparait cette débauche d'irréligion que devaient patroner avec une cynique impudeur le Régent et Dubois[1]. Bayle ne s'était pas trompé, lorsque flétrissant la persécution, il avait annoncé les triomphes prochains de l'incrédulité. Un fait étrange, que nous trouvons signalé dans une plaquette du temps, montre à quels résultats aboutirent les persécutions en poussant deux prêtres à accomplir une des plus épouvantables profanations que puisse redouter l'Église de Rome[2]. Jamais, en aucun temps, les Réformés n'avaient infligé au catholicisme un tel outrage, et c'était au moment

1. « Un dévot est celui qui, sous un roi athée, serait athée. (*De La Mode*, 21.) »

2 Voici le titre et la description de cette plaquette dont les exemplaires sont de la plus grande rareté.

Lettre | à | Monsieur BL | Sur l'action extraordinaire d'un Prê | tre de l'Église Romaine qui a em | brassé la religion protestante, à la sphère, M.DCLXXXIX. 2 n. et 3. L. In-4° à 2 colonnes, 9 pages. A la dernière colonne, on lit : Le 12 décembre 1689.

même où le clergé faisait monter vers le ciel ses acclamations en déclarant l'hérésie pour toujours vaincue. L'exposition des faits montrera aisément que nous ne dépassons en rien les bornes de la vérité.

Un prêtre qui se trouvait depuis quatre années dans la maison des filles de Port-Royal de Paris, et qui avait passé près de quarante années dans la communion de l'Église de Rome, entra, dit l'auteur de cette relation, dans quelque soupçon « que cette Église si magnifique en titres pourrait bien être une Trompeuse et une Charlatane ». C'était à l'époque où la persécution contre les Réformés se déchaînait dans toute sa violence. Le spectacle des cruautés et des injustices dont ils étaient les victimes, toucha si fortement ce prêtre, qu'il ne put s'empêcher de « croire que ce Dieu de l'autel auquel on faisait un sacrifice de tant de victimes humaines ne fut une véritable idole ». C'est alors qu'il forma la plus surprenante résolution qui soit jamais montée dans l'esprit d'un homme, pour couvrir l'Église Romaine de confusion.

Il était prêtre, il célébrait la messe et consacrait tous les jours. Au lieu de consumer les hosties « qu'il avait consacrées avec une intention formelle et distincte de consacrer à la manière et selon les principes de l'Église romaine, il les réservoit dans le coin de sa bouche, entre les dents et la joue dans le lieu le moins humide, et aussitôt qu'il était hors de l'autel il les retiroit et les mettoit en un lieu sec ».

Telle fut la conduite de ce prêtre pendant trois années, aussi est-il aisé de comprendre que le nombre des hosties qu'il ramassa de la sorte fut considérable, d'autant plus « qu'on lui donna à consumer certaines hosties solennelles qui avoyent été longtemps exposées à l'adoration des peuples et même quelques-unes de celles qui avoyent été portées en pompe et adorées par tout Paris. Entre les autres il eut ordre de consumer une de ces fameuses idoles que le sieur Cheron, archidiacre de Paris, avoit lui-même portée dans l'octave de la Fête-Dieu[1] ».

Maître de ces hosties, il en jeta plusieurs dans les ruines du Temple de Charenton, « en se disant à lui-même que cette idole méritoit d'être ensevelie dans les ruines qu'elle avait causées. »

1. L'abbé Chéron, archidiacre de Paris, avait été promoteur de l'assemblée du clergé en 1685. Voir LARROQUE, *Mémoires du clergé*, p. 349.

Un jour ayant vu le cadavre d'une pauvre femme qu'on avait traîné par trois fois sur le pavé pour n'avoir pas voulu communier en mourant, il jeta de ces hosties consacrées sur ce misérable corps tout déchiré et tout sanglant, en disant que cette idole de pain méritoit de pourrir avec le cadavre qu'on lui avait sacrifié. Un jour se promenant autour de la statue du roi qui est dans la place de la Victoire, il jetta à ses pieds plusieurs de ces hosties consacrées, jugeant à propos que celui qui faisoit une si cruelle persécution à la véritable religion et aux vrais chrétiens en faveur de cette idole la vit briser à ses pieds ou au moins ceux de sa statue[1] ».

Tourmenté par sa conscience, effrayé des dangers que lui faisaient courir de tels actes, le prêtre comprit qu'il devait se retirer en pays de liberté, et y emmener captifs les dieux qu'il avait volés à Laban [2] ».

C'est alors qu'il écrivit en Hollande à quelques personnes, en leur faisant comprendre par certains termes énigmatiques «que Dieu lui avait mis au cœur de travailler avec efficace à la ruine de Babylone par un coup qu'il croyait plus seur que tous les arguments de philosophie et de théologie ».

De l'avis de quelques membres éminents des États qui eurent connaissance de cette lettre, il fut résolu de l'inviter à passer en Hollande, en l'assurant qu'on aurait soin de lui et de ceux qu'il amènerait.

A quelque temps de là il arrivait, avec son frère, et montrait à diverses personnes les hosties qu'il avait conservées, mais sans laisser pressentir en rien ses intentions. Lorsqu'ils se décidèrent, assez longtemps après ces événements, à entrer dans l'église protestante, ils demandèrent qu'il leur fut permis d'exposer en public les motifs de leur conversion. On leur en laissa la liberté et l'un d'eux monta en chaire et fit « un discours de deux heures et demie ». Les attaques dirigées contre la présence réelle furent aussi vives que nombreuses ; c'était là pour eux « la tête du monstre et par une image hardie, l'orateur se compara à cette fameuse Judith qui ayant coupé la tête d'Holopherne, la transporta à Bethulie pour la livrer au

1. Il s'agit de la célèbre statue élevée par le duc de La Feuillade, devant laquelle défilèrent, tête nue, les échevins de la ville de Paris.

2. Guizard de Nérac, obligé de communier et ayant rejeté l'hostie, fut condamné à être brûlé vif. Jurieu, *Lettres pastorales*, 1.

peuple de Dieu. Et pour rendre plus vivante encore cette tragique allusion, de cette boîte où il conservait des centaines d'hosties consacrées, il tira « cette grande hostie que l'archidiacre Cheron avait promenée en procession dans toute la ville de Paris et qui avait été adorée par tout ce qu'il y a de grand et considérable dans la cour. »

Il assura à ses auditeurs étonnés, par une solennelle protestation, qu'ils n'étaient pas victimes d'une illusion. Faisant allusion à divers événements qui avaient vivement frappé l'opinion publique, comme l'événement de Saint-Malot et celui de l'église du Saint-Sauveur à Paris, il n'hésita pas à proclamer la prochaine défaite de l'idole [1].

Il ne tarda pas cependant à s'embarrasser en se jetant dans une discussion où les arguments prophétiques occupaient une place prédominante. C'était céder à la maladie du jour, mais il fallait être passé maître, pour jouer, comme disait Bayle « du clairon prophétique ». Comparer l'idole du papisme à celles de l'Ancien Testament était chose indiquée, il n'y manqua pas. « Quand il fut au serpent d'airain qu'Ézéchias brisa et qu'il appela par mépris *Néhustau*, il remarqua fort à propos que cette idole de pain était moins adorable que celle d'airain, puisqu'elle avait beaucoup moins de fermeté et qu'elle pouvait être beaucoup plus facilement brisée. Et pour le prouver, il prit une seule de ses hosties qu'il brisa comme Ézéchias avait brisé son *Nehustau*. En laissant tomber les fragments de cette hostie, il dit à ses auditeurs qu'ils prissent garde s'il sortait du sang des os brisés de cette idole, ce qu'il ne fit qu'une seule fois ».

Quelques instants plus tard, l'orateur arriva à sa conclusion qui fut assez au gré de l'auditoire, et termina par une prière qui plut encore davantage.

Il est aisé de comprendre qu'un pareil événement ne se produisit pas sans provoquer les jugements les plus divers. L'auteur de cette relation dans lequel il est facile de reconnaître Jurieu, chercha si-

1. Le 6 juillet 1687, la foudre tomba à Saint-Malo pendant une grande fête, frappa trois prêtres qui célébraient la messe et consuma le vin consacré du calice. Le jour de la Fête-Dieu de cette même année 1687, au moment où la procession sortait de l'église Saint-Sauveur, un coup de vent jeta dans la boue le ciboire qui en s'ouvrant laissa tomber l'hostie consacrée, qui mêlée à cette boue se confondit et se détrempa avec elle. « Et tous les soins que l'on prit pour la relever en enlevant la boue, l'eau fangeuse et le pavé même, n'empescherent pas qu'elle ne souffrit les dernières ignominies. » Jurieu, *Lettres pastorales*, I, 209.

non à justifier la conduite de ce nouveau prosélyte, du moins à l'expliquer[1].

Aux yeux de certains protestants, cette action présentait tous les caractères d'un odieux sacrilège et ils ne l'envisageaient pas sans une secrète horreur. Mais à une époque où les exemples tirés de l'Ancien Testament avaient une force probante, ne suffisait-il pas de rappeler victorieusement le zèle d'Ezéchias brisant le serpent d'airain pour justifier l'action extraordinaire de ce prêtre. « C'est un crime, dit Jurieu, de tourner en ridicule les vrais mystères. Mais c'est une sagesse chrétienne de rendre ridicule les faux mystères des religions qui damnent les chrétiens. »

Comment oublier du reste qu'on vivait en des temps où le scandale des communions forcées s'étalait sans honte, et où les cadavres de ceux qui avaient refusé de se parjurer roulaient à la voirie au milieu des cris féroces d'une populace ameutée par des prêtres. Et c'était ce moment qu'on choisissait pour déplorer un outrage fait à l'hostie ; en vérité répondra Jurieu, y a-t-il quelque comparaison entre pendre, massacrer, brûler, faire périr dans les prisons profondes ou en exil de pauvres fidèles, et exposer à la vue des peuples l'objet d'une folle adoration pour la rendre ridicule ? »

D'autres, obéissant à des sentiments de crainte redoutaient un redoublement de fureur dans les persécutions, pour venger cette incroyable profanation. Mais quel était le vrai coupable dans cette

1. Il suffit d'avoir l'habitude du style brillant du célèbre polémiste pour le déclarer l'auteur de cette relation. Partout y apparaissent ces images saisissantes, cette accumulation de preuves, cette dialectique ironique et mordante qui sont les caractères distinctifs de l'écrivain le plus original du refuge. Seul Jurieu pouvait écrire ces paroles : « Nous avons cent et cent fois représenté à nos peuples les accidents fâcheux auxquels ce Dieu impuissant est exposé. A quoy bon avons-nous fait cela et pourquoi le faisons-nous tous les jours? » Seul en effet il en avait le droit, car depuis treize ans il était sur la brèche, et pas une année ne s'était passée sans qu'il donnât à l'Église quelques-unes de ces publications dont Benoit a pu dire : « qu'en les composant, il recueillait ce double fruit de ses peines, qu'elles embarrassaient les persécuteurs et qu'elles consolaient les persécutés. » Il dit que pendant les fâcheuses années 1683, 1684, 1685, il mit tant de livres au jour qu'on aurait dit qu'il lui fallait moins de temps pour les composer qu'il n'en fallait aux Réformés pour les lire. » *Histoire de l'Édit de Nantes*, V, p. 730. Il est à remarquer aussi que cette plaquette est imprimée dans le même format et avec les mêmes caractères que les *Lettres pastorales* parues chez Abraham Acher. Rotterdam, 1686 à 1689.

affaire ? Il n'y avait pas à s'y tromper, c'était celui qui en avait conçu le dessein, et qui seul l'avait exécuté, en dehors de tout conseil, assumant sur lui toute la responsabilité. Il a déclaré la guerre au papisme, et il s'attend bien d'en être cruellement persécuté, écrit encore Jurieu, mais c'est son affaire et nullement la nôtre. » Les catholiques se plaindront aux États de Hollande de l'outrage fait à une hostie, ils auraient vraiment bonne grâce à le faire, alors qu'ils font souffrir les derniers supplices aux Réformés. »

Jurieu connaissait trop les ressorts qui font mouvoir les choses pour donner à cette affaire plus d'importance qu'elle n'en méritait réellement, et il disait avec raison en parlant de ce mannequin du pape que brûlaient chaque année les protestants de Londres, que « ces sortes de farce ne revenaient pas à grand chose. »

A ceux qui objectaient que pour être convaincus de l'erreur du dogme de la présence réelle, ils n'avaient nul besoin de cette étrange preuve de sa fausseté, Jurieu répondait qu'il ne fallait pas dédaigner cette argumentation nouvelle. Il ne s'agissait pas seulement des protestants, mais surtout des catholiques sincères qui pourraient peut-être se demander ce qu'il fallait justement penser d'un Dieu qui souffrait impunément le dernier des outrages. En quel estime faudrait-il tenir un Dieu ne punissant pas un prêtre sacrilège qui durant trois ans le profane au lieu de le manger, et qui assemble quatre ou cinq cents de ses corps pour les emmener en pays ennemi. « Il me semble que nous ne devons pas être fâchés d'avoir ce nouveau fait à ajouter aux autres, d'autant plus qu'il est singulier et unique en son espèce et le plus étrange qui soit jamais arrivé à la honte de l'idole du papisme. »

Si on voulait examiner avec impartialité cet acte si étrange, il était évident que les conséquences logiques en étaient d'une extrême gravité. Car enfin ce n'était pas un disciple de la Réforme qui infligeait à la présence réelle une si violente insulte, mais un prêtre, et ce n'était pas à l'hérésie qu'il fallait imputer ce sacrilège, mais à l'église qui avait pu former des hommes capables de le commettre.

Jurieu disait vrai en parlant « d'action extraordinaire » ; elle parut telle aux Réformés et aux catholiques, et ni les uns ni les autres ne tentèrent d'en pousser les conséquences à l'extrême, les premiers pour en triompher, les seconds pour en être désespérés. Le silence se fit car, à notre connaissance, la controverse ne s'engagea pas sur

ce point. L'action parut si énorme que de côté et d'autre on n'osa aller plus loin. Un dernier point reste à éclaircir, celui qui a trait au nom comme à la vie des deux prêtres, qui comme l'écrit Jurieu, « s'étaient exposés au plus grand des périls » et s'étaient sacrifiés pour faire du bien aux victimes de la cruelle dévotion du clergé. On voudra sans doute nous aider dans les recherches qu'il n'est pas superflu de faire à ce sujet.

FRANK PUAUX.

BIBLIOGRAPHIE

RÉPERTOIRE[1].

3. PROTESTANTISME DANS LES PROVINCES. — Nous citerons pour mémoire VAURIGAUD, *Histoire de l'Église réformée de Nantes* (Paris, 1880, 379 p. in-8°). Voir *Bulletin*, XXIX, 232; ROD. REUSS, *Notes pour servir à l'histoire de l'Église française de Strasbourg* (Strasbourg, 1880, 147 p. in 8°). Voir *Bulletin*, XXX, 428; CH. PRADEL, *Note sur l'origine de la Réforme à Verfeil* (extrait des *Mémoires de l'Acad. des sciences, inscriptions et belles lettres* de Toulouse). *Bull.*, XXX, 28; G. BOURGEON, *La Réforme à Nérac, les origines* (Toulouse, 1880, 118 p. in-8°). *Bull.*, XXIX, 569. Quelques publications omises dans la seconde partie du dernier répertoire peuvent trouver très naturellement ici leur place : telle est d'abord la *Correspondance des Saulx-Tavannes au* XVI[e] *siècle*, destinée à servir de commentaire aux mémoires; ce recueil de plus de deux cents lettres de Gaspard, Guillaume et Jean de Saulx-Tavannes, rempli de renseignements sur les luttes religieuses et civiles de 1552 à la mort de Henri IV, fait grand honneur à son savant éditeur, M. L. PINGAUD et à l'Aca-

1. Voir le *Bulletin* du 15 mai dernier, p. 234.

démie des sciences, arts et belles lettres de Dijon (Mémoires 1877, 359 p. in-8°). M. Hérelle a édité avec une introduction et des notes un manuscrit de la Bibliothèque nationale, *Mémoires des choses plus notables advenues en la province de Champagne*, 1585-1598. (Académie nationale de Reims, vol. LXVIII, 1879-1880.) Voir aussi *Le maréchal Fabert à Sedan*, par Ed. de Barthélemy (*Revue de Champagne* avril 1880).

M. Henri Chevreul vient de publier quelques *pièces sur la Ligue en Bourgogne* (Paris, Jules Martin, 1882). Pour la même province l'abbé Rameau s'est occupé des *Huguenots dans le Mâconnais* (Revue de l'Ain, février, avril à août 1880. M. Hippolyte Abord a fait paraître en 1881 sous les auspices de la société éduenne le second volume de son *Histoire de la Réforme et de la Ligue dans la ville d'Autun* (Paris, 575 p. in-8°); le premier volume (480 p.) est de 1855. Ce travail a été fortement exploité dans un sens ultra-clérical, par M. P. M. Baudouin, dans son *Histoire du Protestantisme et de la Ligue en Bourgogne* (t. Ier. Auxerre, 1881, 512 p. in-8°), et on doit adresser le même reproche de partialité excessive à l'ouvrage de M. l'abbé Marche, *Catholicisme et Calvinisme, le Vicomté de Turenne et ses principales villes; Beaulieu, Argentat, Saint-Céré, Martel* (Tulle, 1880, in-8°), livre d'histoire rempli de polémique religieuse et où les protestants, « ces impies, bien dignes de l'éxécration des peuples civilisés, n'ayant ni la paix intérieure ni la dignité morale » sont décrits comme » introduisant la corruption dans les mœurs, » et se distinguant « par la ténacité, la force brutale et le mensonge »; voir le compte rendu justement sévère, par M. Alfred Leroux (*République* de Brives, 28 nov. 1880). — Quincarlet, *Les Protestants en Touraine* (*Bull. de la Soc. archéologique de Touraine*, 1877-1879). — L. Belton, *Le Protestantisme dans le Blésois* (1880). — Ph. Delamain, *Notes historiques sur les Églises réformées de l'Angoumois* (extrait du *Bull. de la Soc. archéologique et historique de la Charente*, 1880, tirage à part. Angoulême, 1881, 16 p. in-8°). — Pellisson, *Registre des délibérations du Consistoire de Barbézieux*, 1680-1684 (Paris 1877, 54 p. in-8°, tirage à part, extrait du même *Bulletin*).

L'histoire de la ville de Niort depuis son origine jusqu'à nos jours, par L. Favre (Niort, Clouzot, 1880, in-8°) compte douze cha-

pitres qui intéressent l'histoire du Protestantisme, depuis les premières prédications de la Réforme, la prise de la ville par d'Andelot, le siège par du Lude, la capitulation devant le duc d'Anjou, la St. Barthélemy, les tentatives de La Noue, jusqu'aux guerres de la Ligue sous Henri III, avec les massacres de la Mothe Ste Hérave et St. Maixent, le rétablissement de la religion catholique et l'édit de Nantes : puis sous Louis XIII l'insulte dirigée contre Sully, en plein conseil du corps de ville, la non-participation de la cité à la révolte de l'ouest, l'organisation du régiment de royal Niort avec les noms des officiers catholiques et protestants, les griefs des protestants après l'édit de pacification; enfin les effets, en Poitou, de la révocation de l'Édit de Nantes et l'émigration de quatre mille citoyens de cette ville, dont la Conciergerie avait vu naître la future marquise de Maintenon.

Les Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis (Paris, Champion, in-8°) dont le tome V est si important pour l'histoire du protestantisme rochelois, parce qu'il contient le *Diaire du pasteur Jacques Merlin* sur ce qui s'y est passé de 1589 à 1620, renferment également : *Lettre des protestants de Poitiers à Catherine de Médicis*, 1559 (?) (t. IV, p. 309); *Demande par les échevins d'Orléans à la reine qu'il leur soit permis de reprendre, sur les biens des marchands huguenots, les draps qu'on leur a pris et conduits à la Rochelle* (t. I, p. 334); l'original du « *Cayer pour présenter au roy, dressé et arresté par les députés des églizes réformées de ce roiaume assemblez en ceste ville de la Rochelle*, 13 octobre 1597 » (t. VI); *Mémoire de l'intendant Bégon sur la généralité de La Rochelle* (t. II, p. 9 à 74). M. J. Pellisson y a publié (t. VII) plusieurs *Pièces relatives aux temples de Segonzac et de Jarnac*, 1607-1684, ainsi qu'une *Lettre du pasteur Loumeau à Duplessis-Mornay sur les événements de La Rochelle*, 1623, et MM. Audiat et Valleau (t. IX) des *Lettres* de Henri IV, Henri de Bourbon, comte de Soissons, Belleville, maréchal d'Albret, Turenne, duc de Bouillon, Madame de Maintenon, 1576-1672, dont quelques-unes sont d'un intérêt protestant.

Les mêmes archives fournissent quelques données sur le protestantisme en Guyenne (t. III, p. 20, 44, 167, 199, 206); on en trouvera d'autres dans les *Archives historiques de la Gironde* (t. XIII, p. 129, 339 et 420). — La *Géographie juive, albigeoise*

et calviniste de la Gascogne, par Fr. Bladé (Bordeaux, 1877, in-8°), n'est encore qu'un essai destiné à préparer une géographie historique complète sur la province; les pages consacrées à nos coreligionnaires seront consultées avec fruit surtout pour les noms et dates d'églises; l'auteur sollicite avec instance l'envoi de rectifications et d'additions à son travail. Une des localités du Bazadois citées par lui a été l'objet d'une communication insérée in extenso dans la *Revue des Sociétés savantes des départements* (septième série, t. V, 1882) (extrait des livres de jurades de Casteljaloux). M. Tholin, archiviste du Lot-et-Garonne, accompagne l'*Extrait des livres de jurades de Casteljaloux* d'une note sur la réputation de tolérance que s'était justement acquise au XVI[e] siècle cette ville partagée à peu près également entre les deux opinions. La jurade composée des consuls au nombre de quatre et des jurats au nombre d'au moins vingt, était généralement mi-partie : en vertu d'une déclaration du roi (24 juin 1563) l'exercice était autorisé dans la cité; quoique les habitants de la sénéchaussée d'Albret eussent seuls le droit de se rendre au temple établi dans l'enceinte, les consuls y permirent le baptême de cinquante enfants amenés de Tonneins. Les chefs des deux partis ne trouvaient rien de mieux que d'encourager cette sage conduite : Montluc leur écrit, 2 octobre 1567, de « se contenir en bonne paix et ne se injurier ne molester d'une religion ni l'autre, » et Jeanne d'Albret, 19 août 1568, que « son intention est de les conserver en paix et en repos indifféremment d'une et d'autre religion. » En 1570 les habitants prêtent, en assemblée générale, le serment de vivre en paix. A la nouvelle de la Saint-Barthélemy, la jurade interdit l'entrée à tout homme armé et fait mettre à chacune des portes deux serrures dont les clefs seront confiées l'une à un consul catholique, l'autre à un consul réformé, afin que l'un ne puisse pas ouvrir sans l'autre; et l'année suivante Casteljaloux offre un refuge à la fois à des protestants de Bouglon qui veulent éviter la vengeance des catholiques et au prieur du Mas d'Agenais fuyant la persécution des protestants. Au commencement du XVII[e] siècle, le régent des écoles et l'adjoint étant l'un et l'autre de la religion, le chapitre obtint des consuls que l'un d'eux serait remplacé. L'exemple le plus frappant de ce respect pour les opinions religieuses est donné par le texte même de la délibération des jurats, 24 avril 1590 : après avoir procédé à

l'examen, même en latin, du futur régent et à sa nomination, on lui fit promettre et jurer « de faire son devoir suivant son scavoir et sa capacité, sans divertir les enfans de leur relligion, soict catholicque romaine ou relligion refformée, ains les entretenir en leurs dites relligions, les enseigner et endoctriner en icelles le mieulx qu'il pourra et scaura. » Cette obligation formelle d'instruire les élèves chacun selon sa foi, ne surprendrait-elle pas beaucoup de législateurs de nos jours? Elle méritait en tous cas d'être signalée.

Pour le Béarn rappelons les *Documents pour servir à l'histoire du Protestantisme* insérés par M. L. Soulice dans le *Bulletin de la Société des sciences, lettres et arts* de Pau (Tome IV, p. 87 à 114), sur la résistance opposée par Bernard d'Arros à l'Édit de Henri, roi de Navarre, pour le rétablissement de la religion catholique ; de même *Calvinisme de Béarn*, poème béarnais de Jean-Henri Fondeville, publiée pour la première fois avec une notice historique par Hilarion Barthéty et L. Soulice (Pau, 1880, in-8° de 163 p.). — Le *Bulletin* s'est occupé déjà de la *Monographie du Temple neuf de Montauban*, par H. de France (Montauban, 1881), ainsi que de l'étude de M. le pasteur Dardier sur *La Discipline dans l'ancienne église de Nîmes* (étrennes chrétiennes de Genève, 1882). Il a rendu compte aussi de *Viane, souvenirs d'une ville ruinée*, par M. le pasteur Ph. Corbière (Montpellier, 1882, in-12). — Le Dr Lambert a terminé en 1872 *l'Histoire des Guerres de religion en Provence*, publiée d'abord dans le *Bulletin de la Société académique* du Var ; le *Bulletin de la Société d'études scientifiques et archéologiques* de Draguignan (1876-1877) contient un épisode de ces luttes, le *Massacre d'Aups, oct.* 1574, par M. de Bresc. — M. J. Roman a continué ses études dauphinoises : *La première guerre de religion à Gap*, Courrier des Alpes, 1877, 23 p. in-8°) ; *Cinq ans de l'histoire d'Embrun*, 1580-1585 (*id.*, 1877, 23 p. in-8°) ; *Documents inédits sur le baron des Adrets, précédés d'une notice* (Vienne, 1878, 22 p. et portrait, extrait de la Revue du Dauphiné et du Vivarais). — A-B. Blain, *Royans et la Réforme* (Bulletin d'histoire et d'archéologie religieuse du diocèse de Valence, sept. 1880 à fév. 1881). — Ch. Rocher, *La Ligue en Velay* (Mémoires de la Société des amis des sciences, de l'industrie et des arts de la Haute-Loire t. I, Le Puy, 1878) et dans le même recueil une *Lettre des consuls de Sangues aux États du*

Gévaudan en 1586 sur les dévastations des religionnaires occupant le Malzieu.

Pour la Normandie, avec les publications de M. EMILE LESENS, *Histoire de la Réformation à Dieppe, par Guillaume et Jean Daval* (voir *Bull.*, XXVIII, p. 483), *Naissance et progrès de l'hérésie dans la ville de Dieppe* (1557-1609, Rouen 1877 in-4°), et réimpression de l'*Histoire de la persécution de l'Église de Rouen, par Philippe Legendre*, nous trouvons A. MARTIN, *Notice historique sur Sanvic et le Protestantisme dans cette paroisse, au Havre et dans les environs* (Le Havre, 1877, in-12). Pour l'Ile de France, tout en nous réservant de relever plus tard, au point de vue du répertoire, les principaux articles de géographie historique et de biographie de la nouvelle Encyclopédie des sciences religieuses, nous ne saurions aujourd'hui passer sous silence la remarquable notice que M. le pasteur DOUEN vient d'y consacrer au *Paris protestant* (t. XII). Peut-être devrions-nous au moins mentionner ici le volume assez curieux de l'ABBÉ FÉRET. *Un curé de Charenton au* XVIIe *siècle* (Paris 1881). — Deux candidats au saint ministère ont traité en 1881 dans leurs thèses des sujets d'histoire protestante locale, M. CARIS, *Essai sur le développement de la Réforme à Sainte-Foy* (Faculté de Paris), et M. EUG. MOUTARDE, *Essai historique sur la Réforme à Lyon, ses débuts, son développement, son apogée*, 1520-1563 (Faculté de Genève), travaux recommandables sinon très neufs. Ajoutons que les *Mémoires des intendants sur l'état des Généralités* que publie M. A. M. DE BOILISLE, et dont le premier tome a paru, embrassant la généralité de Paris (Imp. Nationale, 1881, in-4° de XCIV et 854 p.), fournissent beaucoup de renseignements sur l'état du Protestantisme dans les provinces et sur les effets que la Révocation y produisit. C'est à l'époque de cette Révocation, à celle du Refuge et du Désert, que sera réservé le prochain répertoire.

LAMBERT DANEAU, PASTEUR ET PROFESSEUR EN THÉOLOGIE (1530-1592).

Sa vie, ses ouvrages, ses lettres, par PAUL DE FÉBICE, 1 volume in-8°.

C'est avec un vif intérêt que j'ai ouvert ce volume qui promet beaucoup, et qui tient, à certains égards, plus qu'il ne promet. Lambert Daneau est un de ces personnages secondaires du XVIe siècle, dont on peut dire qu'ils sont plus célèbres que connus; grâce au livre de M. de Félice on pourra peser les titres de sa célébrité. L'auteur n'a rien épargné pour faire revivre l'homme, le pasteur, le publiciste dans les phases si diverses de sa destinée. Il a recuelli avec un soin pieux ses lettres, analysé ses ouvrages, éclairci sa vie par des notes dont l'exactitude et la précision sont au dessus de tout éloge. Il a fait enfin œuvre de critique, dans le sens le plus complet du mot, et peut-être à l'excès, en suivant une méthode qui, si elle ne laisse rien à ignorer sur Lambert Daneau, ne met peut-être pas suffisamment en relief les mérites de son historien.

Je reviendrai sur ce point. Mais il faut d'abord rappeler les principaux traits d'une vie mêlée à toutes les agitations du siècle de la réforme et des guerres de religion. Né à Beaugency-sur-Loire, vers 1530, Daneau fit ses études classiques dans sa ville natale, puis à Orléans et à Paris dont les universités brillaient d'un vif éclat. Attiré par le droit, il en reçut les premières notions, à Orléans, d'un maître vénéré, qui fut un martyr, Anne Du Bourg, et il devint avocat au siège présidial de cette ville. Nous le trouvons, la même année (1560), à Genève, suivant les leçons de Calvin, dont il goûta vivement le charme. Son cœur était dès lors gagné à la réforme, et la mort de Du Bourg ne contribua sans doute pas peu à précipiter la crise qui fit de lui un théologien, un pasteur voué à la prédication des doctrines nouvelles. L'Église de Gien fut, durant douze ans, le théâtre de son ministère interrompu par la catastrophe de la Saint-Barthélemy, qui le ramena dans la cité du Léman. Successivement pasteur à Jussy, à Vandeuvre, puis professeur de théologie dans l'école créée par Calvin, il occupa en 1581 une chaire de l'université de Leyde; mais son séjour n'y fut pas de longue durée. En 1583 il était à Orthez,

en 1591 à Lescar, où l'université béarnaise avait été transférée, et il mourut, le 11 novembre 1595, à Castres après une vie aussi errante que studieuse.

De nombreux ouvrages attestent sa rare activité intellectuelle. M. de Félice les passe tous en revue dans une notice bibliographique qui ne contient pas moins de 110 pages, et il peut dire justement de son héros : « Que de sujets d'étude n'a-t-il pas abordés ? Juriste, il a composé plusieurs traités de droit ; philologue, il a écrit des scholies, sur d'anciens auteurs classiques, tels que Juvénal par exemple, son auteur favori ; théologien, aucun domaine de la science théologique ne lui est resté étranger. Tantôt il étudie les Pères, et surtout le Père par excellence, Saint-Augustin ; tantôt il s'attache avec ardeur à la scolastique et fait précéder son *Commentaire sur le premier livre des sentences de P. Lombard* de Prolégomènes sur la scolastique en général qui restent classiques ; théologien dogmatique, il expose sa pensée théologique dans un *Isagoge* en 5 volumes, dont le résumé, publié par lui à la fin de sa vie, servira de thème aux leçons d'un Gigord par exemple. Historien ecclésiastique, les hérésies avec leurs complications et leurs ramifications infinies n'ont plus de mystéres pour lui, et saint Paul pour la première fois trouve un digne biographe ; polémiste, il est jusqu'à sa dernière heure le défenseur de sa foi contre les luthériens ou les papistes ; moraliste enfin, et surtout, il n'attaque pas seulement le jeu, la danse, le luxe ; mais il est encore parmi les réformés, le premier auteur d'un système de morale distinct de la dogmatique. Il écrit sur les sorciers, sur la physique, sur la géographie... en un mot il est universel, en un temps où il est encore possible de l'être. Soixante-sept de ses ouvrages sont imprimés, le plus souvent à plusieurs reprises, et quelques-uns sont traduits en anglais, en hollandais ou en allemand. Enfin un assez grand nombre restent inédits. »

Sans doute bon nombre de ces ouvrages ont perdu de leur intérêt, mais plusieurs mériteraient de revivre. Tel est le *Traité de l'estat honneste des chrestiens en leur accoustrement*, qui formerait, avec le *Traité des Danses*, dédié au roi de Navarre, la matière d'une charmante édition à l'usage des bibliophiles. Il ne faut pour s'en convaincre que lire la piquante analyse qu'en a donnée M. de Félice (p. 204-209). A un autre point de vue, le *Compendium sacræ theologiæ* offre un résumé de l'enseignement théologique réformé à la fin du XVIe siècle,

et justifie à ce titre, l'examen approfondi dont il est l'objet (p. 232-246). Dans le mystérieux problème des rapports de l'homme avec Dieu, Daneau est un vrai calviniste. Comme l'auteur de l'*Institution chrétienne*, il insiste surtout sur la toute puissance divine. L'homme semble trop sacrifié, malgré les prodiges d'activité morale que la doctrine du salut gratuit a enfantés chez ses adhérents. Aujourd'hui on penche vers l'excès contraire; on glorifie la liberté, en opposant à l'autorité de Dieu les droits de la conscience éclairée par l'Évangile. En est-on devenu plus ferme, plus vaillant dans l'accomplissement du devoir? S'il est vrai qu'un milieu soit difficile à garder entre deux excès opposés, il est permis de préférer, avec M. de Félice « celui des docteurs du XVI[e] siècle à tout autre. »

J'en ai dit assez pour montrer le mérite d'un ouvrage dont je n'ai à contester que la méthode trop exclusive. L'auteur nous a donné une biographie de Daneau divisée en trois parties : sa vie, ses ouvrages, ses lettres inédites. Je ne méconnais pas la légitimité d'une division commode pour l'étude, malgré ses réels inconvénients à d'autres égards. Elle morcelle trop le sujet, et disperse trop l'attention au lieu de la concentrer sur l'homme qui doit surtout attirer les regards. Il y a en effet dans les ouvrages de Daneau, et surtout dans ses lettres, bien des renseignements précieux que l'on ne peut distraire de sa biographie, car ils nous initient à ses pensées, à ses sentiments les plus intimes, au milieu des vicissitudes de sa destinée. Pourquoi séparer des éléments concordants, et se priver, dans l'exposé biographique, de citations qui en augmenteraient singulièrement l'intérêt. La studieuse jeunesse de Daneau n'a-t-elle rien à emprunter au dialogue *de juridictione*, où il rend un si bel hommage à son maître chéri, Anne Du Bourg? Il y a là un entretien fictif sans doute, mais interrompu par les larmes des interlocuteurs, qui est le plus bel éloge du maître capable d'inspirer de tels sentiments à ses élèves.

M. de Félice a consacré un chapitre des plus intéressants à l'Église réformée de Gien. Une lettre de l'avocat Jean Bruneau *à Messieurs de la religion prétendue réformée*, nous en retrace les origines. Mais il y a une lettre de Daneau lui-même à Calvin, d'août 1562 ou d'avril 1563 (*Opera*, vol. XIX, n° 3843). Pourquoi ne pas la citer tout entière à sa véritable place au lieu de la reléguer dans un appendice ? Elle nous apprend la filiale affection que Daneau avait

vouée à Calvin, et la prospérité dont l'Église de Gien ne cessa pas de jouir pendant les premiers troubles : « Dieu veuille, dit-il, que reconnaissants de ses bienfaits, nous lui en rendions grâces en Jésus-Christ notre Seigneur, et que nous soyons confirmés dans sa crainte, pour avoir une part plus abondante à ses dons, avec les églises qui s'élèvent partout ! »

Cette lettre est un titre d'honneur pour l'ancienne congrégation de Gien, et ne mérite pas moins l'attention que les épitres de l'avocat Bruneau et les compilations de l'abbé Vallet dont il est fait le meilleur usage.

La correspondance de Daneau avec des hommes tels que Pierre Daniel, Josias Simler, Musculus, Gualther, Grynée, fournirait aussi plus d'un texte intéressant pour une étude approfondie sur l'homme dont M. Paul de Félice a voulu nous restituer l'histoire. La méthode qu'il a suivie, de propos délibéré, n'est peut-être pas la meilleure pour atteindre ce but. Elle peut satisfaire un érudit dont l'ambition se borne à réunir les matériaux d'un livre, et à ne laisser aucun point obscur dans les documents laborieusement exhumés de la poussière des bibliothèques. Elle ne réalise qu'imparfaitement l'idéal de l'historien qui aspire à faire revivre pleinement le passé, même dans les limites d'une simple biographie. L'unité, tel doit être le premier mérite d'un essai de cette nature, dont M. de Félice nous a donné les fragments épars : *Disjecti membra poetæ!* Nous attendons mieux de ses rares qualités de critique et d'écrivain asservies (qu'il nous pardonne de le dire) à une méthode ingrate. Il ne dépend que de lui de s'en affranchir pour donner un plein essor à son talent et ajouter par de belles œuvres à l'illustration du nom qu'il porte.

J. B.

P. S. Un mot encore pour signaler une erreur dans le texte d'une lettre à Jacob Grynée (p. 338). Le personnage désigné avec Th. de Bèze ne peut être que Charles de Jonvillers (*Jonvillæus*), le fidèle secrétaire de Calvin.

CORRESPONDANCE

LETTRE D'ADRIEN CHAMIER

Montauban, le 26 juin 1882.

Monsieur le Rédacteur,

Puisque l'attention semble éveillée sur les Chamier et pour faire suite à la belle lettre d'Adrien Chamier que vous a communiquée votre dévoué collaborateur, M. Charles Dardier, permettez-moi de vous en envoyer une du petit-fils du pasteur de Saint-Ambroix, Adrien Chamier, deuxième du nom, pasteur à Montélimar. Elle confirme bien ce que l'on savait déjà de lui que sa piété et son grand sens le faisaient prendre comme arbitre des différends qui parfois se produisaient dans les Églises. L'original de cette lettre se trouve dans les archives communales de Bezaudun (Drôme). J'en dois une copie à l'obligeance de M. Matthieu Gallienne, ancien pasteur méthodiste à Bordeaux.

Puisque je tiens la plume, permettez-moi de relever une erreur qui s'est glissée dans le dernier fascicule de la *France protestante*, 2e édition, t. III, col. 1039. Ce n'est pas contre Véron, curé de Charenton, que Daniel Chamier, deuxième du nom, écrivit son livre, mais contre Le Féron, prêtre et prédicateur de la propagation de la foi à Valence.

Recevez, Monsieur le Rédacteur, l'expression de mes sentiments respectueux et dévoués.

D. BENOIT.

A Messieurs, Messieurs les anciens de l'Église de Besodun.

Je ne vous dissimuleroi point l'affliction que j'ay reçue par la lecture de vos lettres, dattées du 13 de ce mois, lesquelles n'ont donné notion plus particulière du discors et désordre arrivé dans vostre Église par quelque mésintelligence qu'il y a entre vous et M. Gilliers, vostre pasteur, qui ne peut redonder qu'au préjudice de la gloyre de Dieu, achoppement des infirmes, et à l'opprobre de nostre profession. Restera quelque remède à ce mal très dangereux par le moyen du colloque prochain. Pour cet effet, il seroit à propos d'en arrester la convocation et d'en donner l'advis et le mouvement à vos frères les pasteurs et anciens de l'Église de Loriol auxquels il échoit de faire ladite convocation. Cependant je vous conjure, par les compassions de Christ, qu'il n'y ayt point de partialité entre vous, ains que vous soyez bien unis, d'un même sens et d'un même advis, que vous ne soyez point défaillans de la grâce

du Seigneur, et ne délaissez point les mutuelles assemblées, ains preniez garde l'un à l'autre affin de vous inciter à charité et à bonnes œuvres, n'arrestant point, par vostre ingratitude, le cours de l'Évangile qui a été dès si longtemps presché au milieu de vous. Faites donc les sentiers droits à vos pieds, affin que ce qui cloche ne se desvoye point ains plustot soit réduit dans son entier, vous ressouvenant de la sentence de nostre Sauveur : Qui vous reçoit me reçoit, qui vous rejette me rejette. Je contribueroi volontiers tous mes soins pour l'œdification de vostre Église, estant, Messieurs et très chers frères, vostre plus humble et obéissant frère et serviteur. Au Montélimar, ce 15 septembre 1635.

CHAMIER.

CHRONIQUE

MONUMENT DE MICHELET

Le 13 juillet dernier a été inauguré, avec grand éclat, au cimetière du Père-Lachaise, le monument élevé au célèbre historien par ses nombreux admirateurs français et étrangers.

« C'est, dit le *Temps* du 14 juillet, un élégant édicule grec, en marbre, une stèle encadrée de deux colonnes corynthiennes et d'un entablement dont la frise est ornée de rameaux, d'insectes et d'oiseaux. De la stèle se détache un groupe qui s'ajoutera à la liste des chefs d'œuvre de Mercié. Michelet est étendu sur un sarcophage, la poitrine découverte, le reste du corps enveloppé d'un suaire, la tête appuyée sur un oreiller qui inonde sa longue chevelure, la main gauche posée sur le cœur, le bras droit étendu le long du corps, la main tenant encore la plume. Les yeux sont fermés, les lèvres ont le sourire que donne au juste le contentement intérieur; tout le visage respire une admirable sénérité. On a écrit au dessous cette phrase du testament du grand historien :

Que Dieu reçoive mon âme reconnaissante de tant de bien, de tant d'années laborieuses, de tant d'amitié!

« Au dessus du sarcophage, l'Histoire, sous la figure d'une jeune femme d'une beauté sévère, s'élance au milieu des mille plis d'une draperie d'une légèreté aérienne. La main gauche tient un rouleau sur lequel on lit : *Histoire de France;* la main droite, dans un geste qui semble entraîner tout le corps vers les régions supérieures, indique cette phrase célèbre gravée dans le haut de la stèle : *L'histoire est une résurrection.* »

En lisant les détails de la cérémonie qui ressemblait à une apothéose, et l'éloquent discours prononcé par M. Jules Ferry, ministre de l'instruction publique, un souvenir m'est revenu à la mémoire. Je me suis rappelé une promenade au cimetière de Clarens, avec l'illustre historien qui a écrit de si belles pages sur la réforme, et qui près de la tombe de Vinet, dans un cadre d'une incomparable beauté, me dit : *J'aimerais reposer ici, si je n'étais un enfant de Paris, et si je n'avais ma place au Père-Lachaise!* J. B.

Le Gérant : FISCHBACHER.

PARIS. — IMPRIMERIE EMILE MARTINET, RUE MIGNON, 2.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECUEIL MENSUEL, IN-8°.

AVIS. — LES ABONNÉS DONT LE NOM OU L'ADRESSE NE SERAIENT POINT PARFAITEMENT ORTHOGRAPHIÉS SUR LES BANDES IMPRIMÉES SONT PRIÉS DE TRANSMETTRE LEURS RECTIFICATIONS A L'ADMINISTRATION.

ON PEUT SE PROCURER LES VOLUMES PARUS DU *Bulletin* AUX PRIX SUIVANTS :

1re année,	1852		20 fr. le volume.
2e —	1853		
3e —	1854		
4e —	1855		
5e —	1856		
6e —	1857		
7e —	1858		
8e —	1859		
9e —	1860		30 fr. le volume.
10e —	1861		

11e année,	1862	20 fr. le volume.
12e —	1863	
13e —	1864	
14e —	1865	
15e —	1866	
16e —	1867	
17e —	1868	
18e —	1869	
19e-20e —	1870-71	
21e —	1872	
22e —	1873	
23e —	1874	
24e —	1875	
25e —	1876	
26e —	1877	
27e —	1878	
28e —	1879	
29e —	1880	10 fr. le volume
30e —	1881	

Chaque livraison séparée : 2 francs.

Une livraison de l'année courante ou de la précédente : 1 fr. 25.

On ne fournit pas séparément les livraisons des 7e, 9e et 10e années.

Une collection complète (1852-1881) : 300 francs.

Table générale des matières des 14 premières années : 2 francs.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

Médaille d'or à l'Exposition universelle de 1878

ADMINISTRATION, LIBRAIRIE G. FISCHBACHER, 33, RUE DE SEINE

BULLETIN

Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois, par cahiers de trois feuilles au moins. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé :

10 fr. » pour la France, l'Alsace et la Lorraine.
12 fr. 50 pour la Suisse.
15 fr. » pour l'étranger.
7 fr. 50 pour les pasteurs des départements.
10 fr. » pour les pasteurs de l'étranger.

La voie la plus économique et la plus simple pour le paiement des abonnements est l'envoi d'un mandat sur la poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris.

Les mandats-poste internationaux devront porter la mention : *Payable Bureau* 15 (*rue Bonaparte*).

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

LES PERSONNES QUI N'ONT PAS SOLDÉ LEUR ABONNEMENT AU 15 MARS REÇOIVENT UNE QUITTANCE A DOMICILE, AVEC AUGMENTATION, POUR FRAIS DE RECOUVREMENT, DE :

1 fr. » pour les départements;
1 fr. 50 pour l'étranger.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

LE PRIX DE CE CAHIER EST FIXÉ A 1 FR. 25 POUR 1882